

Evaluation quantitative du PEDT 2013-2016



Précisions méthodologiques

Inscrit dans le cadre de l'évaluation du PEDT, ce document a pour but d'évaluer l'état de réalisation des actions éducatives proposées sur la période 2013 – 2016. Le périmètre de l'évaluation couvre uniquement les piliers 1 et 2 du PEDT.

Pilier 1 Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative	Orientation prioritaire 1 Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant	Orientation prioritaire 2 Favoriser la participation des familles et garantir un accès responsable au service	Orientation prioritaire 3 Affirmer le rôle éducatif des parents au sein de l'école et des structures d'accueil des enfants	Orientation prioritaire 4 Offrir un environnement éducatif épanouissant prenant en compte les besoins des enfants
	Pilier 2 Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes	Orientation prioritaire 5 Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire des actions éducatives	Orientation prioritaire 6 Affirmer la réussite de tous	Orientation prioritaire 7 Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes

Des temps d'échange avec les porteurs de projets ont permis de dresser un état des lieux des actions mises en place dans le cadre du PEDT.

Cette évaluation a été réalisée en deux temps :

- une évaluation intermédiaire réalisée avec l'appui d'une étudiante de Sciences Po Bordeaux en 2015 ;
- une évaluation finale menée par la Direction de l'Education en 2017.

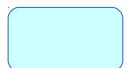
Le niveau de réalisation de chaque action a été apprécié de la manière suivante :



Action réalisée



Action partiellement réalisée (ou en cours de réalisation)



Action non réalisée

Les actions qui ont fait l'objet d'une requalification (fusion / reformulation) sont également précisées.

Des fiches actions détaillées ont été élaborées pour les projets structurants.

Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT						
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
1.1 Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant	Mieux partager les projets éducatifs de chaque partenaire dans une perspective de complémentarité	N°1- diffusion et valorisation des projets de chaque acteur éducatif (projets d'école, projets éducatifs des associations, projets pédagogiques des différentes structures d'accueil enfance et petite enfance, ...)	-	Action partiellement réalisée	La Ville a saisi les différents temps de rencontres partenariaux pour partager et valoriser les projets de chaque acteur. Néanmoins, cette action dépend de différents acteurs qui n'ont pas décidé d'une diffusion transversale. La recherche d'une complémentarité entre les différents projets demeure à approfondir.	Direction de l'Education
	Mettre en place un réseau formalisé des acteurs éducatifs du territoire	N°2- mise en place de groupes de réflexion territoriaux pluridisciplinaires autour des pratiques éducatives	-	Action réalisée	Dans le cadre du programme de réussite éducative, réunion d'instances pluri-partenariales tous les 2 mois. Mise en place de groupes de travail dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la participation des associations aux ateliers éducatifs.	Direction du Développement Social et Urbain Direction de l'Education
		N°3- partage d'outils, de procédures communes et de référentiels communs	-	Action réalisée	Elaboration d'un guide à destination des écoles et des associations de la Ville	Direction de l'Education
		N°4- capitalisation d'expériences et de pratiques professionnelles lors de temps de rencontres	-	Action non réalisée	Cette action était en lien avec l'adhésion de la Ville au réseau des Villes Educatrices.	Direction de l'Education
		N°5- renforcement de la coordination petite enfance et enfance et développement de projets communs entre tous les acteurs (RAM, crèches municipales et associatives, Education Nationale, MDSI, PMI, pédiatres, centres sociaux, ...)	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n°5	CCAS Petite Enfance
	Formaliser les relations partenariales au sein et autour de l'école	N°6- élaboration d'une Charte de la Communauté Educative avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire	Oui (fusion avec l'action n°7)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°6	Direction de l'Education / Inspection de l'Education Nationale / DSDEN
		N°7- déclinaison des principes de la Charte en protocole partenarial de vie dans l'école pour définir site par site les responsabilités de chacun et les règles régissant le partage des locaux	Oui (fusion avec l'action n°6)			

ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
1.1 Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant	Formaliser les relations partenariales au sein et autour de l'école	N°8- instauration de temps de rencontres (réunions, journées portes ouvertes) rassemblant la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants, Ville - animateurs, ATSEM, agents techniques, managers de proximité -, intervenants associatifs, bénévoles) par école et/ou micro-territoire	Oui (fusion avec l'action n°42)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°8	Direction de l'Education
	Formaliser les relations avec l'Education Nationale	N°9- organisation de temps de régulation formels, à une périodicité régulière, avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et l'Inspection de l'Education Nationale	-	Action réalisée	Une réunion 1 fois par trimestre est organisée avec l'Inspecteur de Circonscription et deux fois par an avec les services de la DSDEN	Direction de l'Education
		N°10- mise en place de rencontres formalisées et thématiques avec les Directeurs d'école	-	Action réalisée	Des réunions de rentrée sont organisées avec les directeurs d'école, ainsi que sur des sujets spécifiques (Projet lecture publique, carte scolaire, restauration scolaire, plan numérique...)	Direction de l'Education
	Mettre en place une coordination effective de l'offre d'animation sur le territoire avec des coordinations par tranche d'âge et sectorielle, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	N°11- construction d'une démarche d'évaluation des offres d'accueils sur le territoire	-	Action partiellement réalisée	Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse a permis de définir un cadre évaluatif de l'offre sur le territoire. Cette évaluation globale de l'offre se complète par la définition d'un cadre évaluatif de l'offre proposée par chaque structure. Cet outil sera réalisé pour juin 2017.	Direction de la Jeunesse
		N°12- pilotage de l'offre d'accueil et d'animation à destination des enfants et des jeunes sur le territoire par une coordination Ville croisant coordinations sectorielles et transversales	-	Action réalisée	Coordination effective depuis 2012 et renforcée en 2015 lors du dernier renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse. Dans un premier temps, ce pilotage a été orienté vers la réalisation d'actions communes aux différentes structures, puis vers la réalisation de formations et sera renforcé d'ici juin 2017 par un cadre évaluatif partagé.	Direction de la Jeunesse
	Définir un cadre unique d'intervention pour les accueils périscolaires et de loisirs sur le territoire	N°13- déclinaison d'un projet éducatif unique des accueils périscolaires et de loisirs pour partager des valeurs et des objectifs communs	-	Action partiellement réalisée	Les Directions de la Jeunesse et de l'Education travaillent à l'élaboration d'une trame commune. Des projets éducatifs propres à chaque accueil de loisirs sont ensuite déclinés.	Direction de la Jeunesse

ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT




Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
1.1 Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant	Harmoniser le fonctionnement et les pratiques professionnelles entre les différentes structures	N°14- engagement d'une réflexion sur les pratiques professionnelles des différentes structures	Oui (fusion avec l'action n°25)	Action réalisée	Élaboration de 2 référentiels animateurs (en maternelle et élémentaire) et organisation de réunions métier ou territoire 6 à 7 fois par an.	Direction de l'Education
		N°15- mise en cohérence des procédures, des règles de fonctionnement et des outils entre les différentes structures	-	Action réalisée	Création d'un manuel des procédures, diffusion de notes internes structurées, création d'un porte-documents électronique à destination des équipes	Direction de l'Education
	Assurer une continuité des offres d'accueil en fonction des temps de vie de l'enfant et du jeune	N°16- réalisation d'actions et de temps d'action passerelles entre les structures	Oui (fusion avec l'action n°17, 31, 38 et 39)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°16	Direction de l'Education Direction de la Jeunesse CCAS / Petite Enfance Direction Développement Social et Urbain
		N°17- proposition de temps de découverte des structures pour accompagner les passages d'une structure à l'autre	Oui (fusion avec l'action n°16, 31, 38 et 39)			
N°18- réalisation de projets inter-structures, notamment avec les associations du territoire	-	Action réalisée	Action au cœur du fonctionnement de la Direction comme par exemple : Carnaval de Saige, en lien avec le centre social.	Direction de l'Education		
1.2 - Garantir une qualité d'intervention par le renforcement des métiers et des compétences	Mettre en place une réflexion autour des conditions d'accueil des enfants et de leurs familles	N°19- poursuite du développement de l'@ccueil unique au sein des services municipaux	-	Action partiellement réalisée	L'@ccueil unique de la Ville a été recentré sur le champ de la famille avec la refonte du portail @ccueil fin 2016.	Direction Relations Usagers
		N°20- réflexion autour de la mise en place d'un référentiel de l'accueil au sein de la Ville	-	Action partiellement réalisée	Action en cours de réalisation. Un groupe de travail pluridisciplinaire a été mis en place, coordination de la démarche par la plateforme des services au public.	Direction Développement Social et Urbain / Plateforme des services au public
		N°21- recensement et amélioration de la communication autour des lieux d'accueil enfants/parents (LAEP, cafés des parents, ...)	-	Action réalisée	Deux lieux d'accueil enfants/parents. Organisation des « Cafés des parents » au sein des écoles dans les quartiers prioritaires, partenariat mise en œuvre entre l'Education Nationale, l'espace social et d'animation Alain Coudert, le Centre social de la Châtaigneraie, la Ville et l'Association ASTI	Direction Développement Social et Urbain Direction de l'Education
	Faire évoluer les métiers des ATSEM et des agents techniques en mettant l'accent sur l'accueil et la relation avec les familles, en lien avec les écoles	N°22- développement de formations en lien avec la mise en place d'un accueil innovant et de qualité pour favoriser la montée en compétence et le positionnement des professionnels en tant qu'acteurs éducatifs	-	Action réalisée	Proposition de formations aux professionnels municipaux afin de favoriser leur montée en compétences et leur positionnement professionnel (management, rôle éducatif et psychologie de l'enfant...).	Direction de l'Education DRH

ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
1.2 - Garantir une qualité d'intervention par le renforcement des métiers et des compétences	Accompagner l'évolution des métiers de l'animation	N°23- mise en place d'une démarche de recherche-action, en lien avec les Francas de Gironde, pour analyser et adapter de manière continue et dynamique les pratiques professionnelles des intervenants dans le cadre des ateliers éducatifs	-	Action non réalisée	Action abandonnée – évaluation qualitative confiée au Cabinet ICC en 2015	Direction de l'Education
		N°24- mise en œuvre d'actions de formation pluridisciplinaire, regroupant des intervenants issus de différentes cultures professionnelles, en lien avec l'accueil de mineurs dans des structures d'accueil collectif sur le territoire	-	Action réalisée	Immersion des agents de l'@ccueil unique / Education Jeunesse afin de mieux appréhender le rôle de chacun et d'améliorer la qualité de la relation aux familles Développement de formations croisées, pluridisciplinaires autour de la protection de l'enfant	Direction de l'Education Direction Relations Usagers Direction de la Jeunesse
		N°25- élaboration d'un référentiel pour sensibiliser les professionnels de l'animation aux contraintes juridiques, légales et réglementaires	Oui (fusion avec action n°14)	Action réalisée	Reformulation de l'action : « Elaboration d'un référentiel pour sensibiliser les professionnels de l'animation aux contraintes juridiques, légales et réglementaires, ainsi qu'aux pratiques professionnelles » Elaboration de 2 référentiels animateurs (en maternelle et élémentaire) et organisation de réunions métier ou territoire 6 à 7 fois par an.	Direction de l'Education
1.3 - Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur lisibilité, en lien avec les temps sociaux des familles	Revisiter la pause méridienne en vue d'une plus grande lisibilité	N°26- structuration de la pause méridienne (maintenue à 2h) autour de 4 temps : un temps de restauration, temps convivial et éducatif à part entière, un temps récréatif, des ateliers encadrés et un temps de retour au calme	Oui (fusion des actions n°26, 27, 28 et 29)	Action réalisée	Reformulation de l'action : « Structuration et déclinaison d'un projet d'organisation de la pause méridienne » Action mise en œuvre dans le cadre de la déclinaison de la réforme des rythmes scolaires. Les documents relatifs à l'évaluation et la Charte de la communauté éducative sont disponibles sur le site Internet de la Ville.	Direction de l'Education
		N°27- renforcement de la qualité de l'offre afin de limiter le temps des jeunes enfants dans la cour	Oui (fusion des actions n°26, 27, 28 et 29)			
		N°28- harmonisation du fonctionnement des différentes écoles et des différentes équipes sur ce temps	Oui (fusion des actions n°26, 27, 28 et 29)			
		N°29- formalisation de la question de la responsabilité sur les temps de transition avec les enseignants	Oui (fusion des actions n°26, 27, 28 et 29)			



ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITÉ EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote	
1.3 - Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur lisibilité, en lien avec les temps sociaux des familles	Construire des démarches éducatives spécifiques à la petite enfance	N°30- développement d'actions d'accompagnement individualisé	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n°30	CCAS – Petite Enfance	
		N°31- mise en place d'actions passerelles en lien avec la parentalité pour les premiers pas à l'école maternelle	Oui (fusion avec les actions n°16,17,38 et 39)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°16	CCAS / Petite Enfance Direction de l'Education Direction de la Jeunesse Direction Développement Social et Urbain	
		N°32- mise en place d'un service adapté à la petite enfance au sein de l'école, sur la base d'un maillage territorial cohérent (ouverture de classes de Toute Petite Section)	Oui (fusion des actions n°32 et 33)	Action réalisée	Reformulation de l'action : « Construction et déclinaison d'un projet de scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles » Cf : Fiche action n°32	CCAS – Petite Enfance Direction de l'Education Inspection de l'Education Nationale	
		N°33- élaboration d'un référentiel des conditions d'accueil des tout-petits dans les écoles pour préciser l'organisation spécifique et adaptée en termes de RH, de locaux et de rythmes de l'enfant	Oui (fusion des actions n°32 et 33)				
		N°34- poursuite du développement du service Innov'Accueil (accueil de la petite enfance en urgence)	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n°34	CCAS – Petite Enfance	
	Développer une offre d'animation et de loisirs de qualité à destination des enfants pessacais, en articulant la construction de la journée de l'enfant avec les temps sociaux des familles	N°35- développement d'une réponse adaptée en termes de maillage territorial (cohérence de l'offre géographique)	-	Action réalisée	En lien avec la réforme des rythmes scolaires, chaque école est rattachée à un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi. Afin d'équilibrer les secteurs est/ouest, ouverture d'un accueil de loisirs en juillet 2015 à Bellegrave.		Direction de la Jeunesse Direction de l'Education
		N°36- proposition d'une offre éducative structurée, cohérente en fonction des tranches d'âge, mettant l'accent sur l'intérêt des projets, la qualité des intervenants	-	Action réalisée	Mise en place d'un plan de formation des animateurs, de projets pédagogiques dans chacune des structures et maintien par la Ville du taux d'encadrement 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire.	Direction de l'Education	
		N°37- mise en place de services développés à destination des enfants prenant en compte les besoins sociaux des familles du point de vue des horaires d'ouverture et du contenu de l'offre	-	Action réalisée	Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, mise en place du relais garderie le soir en maternelle et le mercredi midi.		Direction de l'Education



ORIENTATION PRIORITAIRE N°1: GARANTIR UNE CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES TEMPS ET LES ESPACES DE L'ENFANT

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
1.3 - Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur lisibilité, en lien avec les temps sociaux des familles	Développer une offre d'animation et de loisirs de qualité à destination des enfants pessacais, en articulant la construction de la journée de l'enfant avec les temps sociaux des familles	N°38- développement d'actions d'accueil innovantes : immersion et adaptation, passerelles entre les groupes d'âge	Oui (fusion avec l'action n°16, 17, 31 et 39)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°16	Direction de l'Education Direction de la Jeunesse CCAS / Petite Enfance Direction Développement Social et Urbain
	Initier des actions-passerelle école-collège, conformément à la loi refondons l'école	N°39- fortification du lien entre les enfants scolarisés en primaire et les collégiens en conduisant des actions en lien avec les collèges, les parents et les associations dans le cadre de parcours découverte visant à favoriser la connaissance du collège et à tisser des liens entre les acteurs éducatifs	Oui (fusion avec l'action n°16, 17, 31 et 38)			



ORIENTATION PRIORITAIRE N°2 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET GARANTIR UN ACCES RESPONSABLE AU SERVICE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
2.1 - Permettre l'accès des familles à l'information	Mieux communiquer à destination du plus grand nombre	N°40- développement des supports d'information et de communication variés (matérialisés et dématérialisés, pluriels et adaptés à tous les publics) autour de l'offre proposée en termes de service (présentation générale) et de contenu (programme d'activités)	-	Action réalisée	Mise en place d'un stand d'information sur la réforme des rythmes scolaires en 2014 et 2015, élaboration d'une foire aux questions, informations sur le site de la Ville mises à jour en fonction des actualités, élaboration de plaquettes d'information à destination des familles, renforcement de l'affichage sur les écoles (programmes d'animations, actions éducatives réalisées) Indicateur quantitatif : 30 000 tirages par an pour la communication à destination des familles tout au long de l'année.	Direction de l'Education Direction de l'@ccueil
		N°41- mise en place d'espaces collaboratifs (portail @ccueil, Espace Numérique de Travail, ...)	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n°41	Direction Relations Usagers
		N°42- mise en place de temps de rencontres spécifiques pour présenter l'offre et/ou rendre compte de l'activité	Oui (Fusion avec l'action n°8)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°8	Direction de l'Education Direction Relations Usagers
2.2 - Associer les familles à la définition des services	Mettre en place des instances de participation à destination des familles (de la consultation à la co-construction)	N°43- organisation de réunions de concertation en lien avec les travaux de restructuration	Oui (Fusion des actions n°43 et 63)	Action réalisée	Des réunions de concertation en lien avec les travaux de restructuration sont systématiquement organisées. Exemples : Cap de Bos, La Farandole, Joliot-Curie, Jules Ferry	Direction de l'Education Direction des Bâtiments
		N°44- déploiement de Commissions thématiques	Oui (Fusion des actions n°44 et 71)	Action réalisée	Transformation des commissions en groupes projets et comités participatifs partenariaux. Exemples : comité d'usagers de la restauration scolaire et du périscolaire, comité de suivi des rythmes scolaires	Direction de l'Education Direction de la Restauration collective

ORIENTATION PRIORITAIRE N°2 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET GARANTIR UN ACCES RESPONSABLE AU SERVICE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
2.2 - Associer les familles à la définition des services	Mettre en place des instances de participation à destination des familles (de la consultation à la co-construction)	N°45- élaboration d'enquêtes de satisfaction en vue d'améliorer la qualité du service rendu	-	Action réalisée	Enquête rythmes scolaires en 2014 : 2200 questionnaires analysés ; taux de participation de 60 % Évaluation qualitative de la réforme des rythmes scolaires en 2015 (en lien avec le Cabinet ICC), enquête sur les rythmes scolaires en 2016 et questionnaire évaluatif du PEDT en 2017. 	Direction de l'Education
		N°46- mise en place d'ateliers de co-construction dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	-	Action réalisée	Réunions de concertation en 2013 associant 570 participants Mise en place de groupes de travail thématiques en interne et d'ateliers de co-construction pluridisciplinaires avec les parents les enseignants et le tissu associatif pour définir le cadre des ateliers éducatifs (71 réunions organisées, rassemblant au total 1200 personnes)	Direction de l'Education
2.3 - Mettre en place une politique d'accès prenant en compte les besoins et les ressources des familles	Optimiser les procédures d'inscription	N°47- organisation des inscriptions scolaires périscolaires et extrascolaires de manière fluide et lisible	-	Action réalisée	Formalisation des procédures et de la communication. Renforcement des inscriptions par Internet et amélioration de l'information au niveau des écoles.	Direction de l'Education Direction Relations Usagers
		N°48- mise en place de rencontres individuelles sur des problématiques spécifiques lors du processus d'inscription	-	Action réalisée	Les familles ayant besoin d'un suivi individualisé sont dirigées vers la Direction de l'Education ou le service de la petite enfance par l' @ccueil unique (ex : inscriptions dérogatoires, scolarisation en toute petite section, accueil d'enfants en situation de handicap, ...)	Direction Relations Usagers Direction de l'Education CCAS - Petite Enfance
	Responsabiliser les familles pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions	N°49- mise en place de la Déclaration d'Utilisation de Service	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n°49 	Direction de l'Education Direction Relations Usagers

ORIENTATION PRIORITAIRE N°2 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET GARANTIR UN ACCES RESPONSABLE AU SERVICE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
2.3 - Mettre en place une politique d'accès prenant en compte les besoins et les ressources des familles	Développer une politique tarifaire socialement juste, basée sur les capacités contributives des familles	N°50- élargissement du bouclier familial pour le périscolaire, l'extrascolaire, la restauration scolaire et mise en place d'une tarification adaptée en lien avec la réforme des rythmes scolaires	-	Action réalisée	Refonte de la politique tarifaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires  Mise en place d'une tarification adaptée et progressive pour toutes les familles sur la base du quotient familial de la CAF pour l'ensemble des services péri et extrascolaires (cf délibérations tarifaires annuelles)	Direction de l'Éducation Direction de la Jeunesse Direction Relations Usagers
		N°51- instauration d'une cotisation annuelle symbolique ouvrant un droit d'accès à la pause méridienne et aux ateliers éducatifs	-	Action réalisée	Gratuité des ateliers éducatifs et mise en place d'une cotisation symbolique pour la pause méridienne calculée sur la base du quotient familial des familles pour les écoles fonctionnant sur le rythme élémentaire. 	Direction de l'Éducation Direction Relations Usagers

ORIENTATION PRIORITAIRE N°3 : AFFIRMER LE ROLE EDUCATIF DES PARENTS AU SEIN DE L'ECOLE ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requilifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
3.1 - Faire entrer tous les parents dans l'école	Favoriser l'appropriation de l'école et des structures par les parents	N°52- développement de rencontres entre les parents et la communauté éducative pour faciliter l'appropriation du lieu école	Oui (fusion avec l'action n°53)	Action réalisée	Mise en place des réunions de rentrée pour les activités périscolaires dans chaque école. Chaque structure périscolaire organise au moins un temps de rencontre festif chaque année avec les familles et leurs enfants.	Direction de l'Education
		N°53- développement de temps festifs intergénérationnels (manifestations, soirées thématiques, ...)	Oui (fusion avec l'action n°52)			
	Clarifier l'intervention des parents aux côtés des équipes enseignantes	N°54- formalisation du rôle complémentaire des parents au sein de l'école (participation au fonctionnement des BCD, accompagnement des sorties scolaires, organisation des kermesses, gestion de la coopérative, ...)	Oui (fusion avec les actions n°55 et 57)	Action réalisée	Le rôle des parents a été précisé dans la Charte de la communauté éducative, signée en partenariat avec la DSDEN en décembre 2014 Le cadre d'intervention des parents a été formalisé à travers l'élaboration de la charte du collaborateur occasionnel du service public.	Direction de l'Education / Parents d'élèves / DSDEN
		N°55- définition d'un cadre d'intervention des parents au sein du lieu école (clarification des compétences et des responsabilités)	Oui (fusion avec les actions n°54 et 57)			
	Construire le rôle éducatif des parents au sein du « lieu école »	N°56- ouverture de l'animation des ateliers éducatifs aux parents	-	Action réalisée	Un parcours d'intégration très structuré des bénévoles a été mis en place. Cependant, un seul parent est intervenu sur toutes les écoles du territoire pour l'année scolaire 2014-2015.	Direction de l'Education / Parents d'élèves
		N°57- intégration des bénévoles au sein de la communauté éducative de l'école	Oui (fusion avec les actions n°54 et 55)	Action réalisée	Cf action n°54	Direction de l'Education / Parents d'élèves
3.2 - Développer un réseau de parents autour de l'école et des structures d'accueil	Faciliter les relations inter-parents et la mobilisation de l'ensemble des parents	N°58- capitalisation, mutualisation, transmission d'expérience et passage de relais entre parents (blogs, réseaux sociaux, cafés philosophiques, forums-parents au sein des écoles, ...)	-	Action partiellement réalisée	Cette action relève directement des représentants des parents d'élèves. Plusieurs actions ont été mises en place au moment de la construction des rythmes scolaires.	Représentants des parents d'élèves
		N°59- aménagement de nouveaux espaces dédiés aux parents dans les écoles et les structures d'accueil (mise en place de permanences, d'une « agora des parents », pour favoriser l'échange, l'interaction et la diffusion d'information entre parents)	-	Action non réalisée	Il n'y a pas d'aménagement d'espaces spécifiques dédiés aux parents dans les écoles. En revanche, la Direction de l'Education met à disposition des associations de parents d'élèves des salles pour l'organisation de réunions et/ou des temps festifs. Par ailleurs, l'Espace Numérique de Travail (ENT), espace collaboratif virtuel, a vocation à devenir une interface entre les parents et la Ville.	Direction de l'Education Direction des Bâtiments
	Optimiser l'organisation des représentants de parents d'élèves	N°60- mise en place d'un réseau structuré de parents à l'échelle du territoire (coordination des représentants de parents d'élèves)	-	Action partiellement réalisée	Un réseau de parents à l'échelle du territoire a été activé pour la rentrée 2014, via un échange de mails entre les parents pessacais des différentes écoles, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires	Représentants des parents d'élève

ORIENTATION PRIORITAIRE N°4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
4.1 Créer des conditions d'apprentissage innovantes, favorisant le développement et le bien-être de l'enfant	Offrir des lieux de vie sains et accueillants, pensés et aménagés pour les enfants	N°61- réalisation d'un plan de maintenance et d'entretien courant des écoles pour garantir la sécurité des enfants et améliorer les performances énergétiques des bâtiments tout en programmant les travaux et en conciliant temps d'intervention technique et temps des enfants	-	Action partiellement réalisée	Des opérations de rénovation sont menées chaque année : chauffage, canalisation, remplacement de menuiserie (ex : mise en place de double vitrage pour une meilleure isolation et performance énergétique, isolation par l'extérieur). Le plan de maintenance et d'entretien n'a pas été formalisé.	Direction des Bâtiments Direction de l'Education
		N°62- développement de l'autonomie des enfants dans les locaux éducatifs qu'ils utilisent	-	Action réalisée	Les structures d'accueil développent des objectifs d'autonomisation des enfants dans le cadre de leur projet pédagogique. Pour les maternels, cela se caractérise par l'organisation et l'aménagement des espaces. Pour les élémentaires, il s'agit de mettre en œuvre de projets portés par les enfants où l'animateur se positionne comme facilitateur.	Direction de l'Education
		N°63- mise en œuvre d'une démarche de concertation avec la communauté éducative sur chaque opération de chantier et sur les choix d'aménagement	Oui (Fusion avec l'action n°43)	Action réalisée	Cf action n°43	Direction des Bâtiments Direction de l'Education
		N°64- engagement d'opérations de rénovation et de restructuration pour concevoir des bâtiments de qualité, bien équipés, lumineux, accessibles permettant de favoriser l'envie d'apprendre, de réussir, de grandir, et de valoriser les enfants tout en optimisant les conditions de travail des professionnels de l'éducation	-	Action réalisée	Restructuration des écoles J. Ferry maternelle et élémentaire et de l'école maternelle La Farandole, dans le cadre de la rétrocession. Engagement de l'opération de rénovation de l'école Joliot-Curie élémentaire et lancement de la restructuration de Jean Cordier (maternelle et élémentaire)	Direction des Bâtiments Direction de l'Education
		N°65- intégration dans chaque programme de travaux des enjeux et des objectifs de développement durable (toitures végétalisées, matériaux sains et écologiques, économies d'énergie,...)	-	Action réalisée	Intégration des critères environnementaux et de la clause sociale au sein des marchés public de travaux.	Direction des Bâtiments Mission Agenda 21
		N°66- nettoyage quotidien des bâtiments en mettant en œuvre des méthodes respectueuses de l'environnement (éco-labelisation)	Oui (fusion des actions n°66 et 74)	Action réalisée	Un travail a été engagé afin d'aboutir à des méthodes de travail plus respectueuses de l'environnement (dilution, utilisation de centrales « Quattro » ...)	Direction de l'Education
		N°67- réalisation d'audits de qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches	-	Action réalisée	Audits réalisés en 2014 par la société APAVE avec remise d'un rapport pour chaque établissement.	Direction des Bâtiments
		N°67 bis - soutien des déplacements grâce à une offre de transport adaptée et favorisant les modes de déplacement doux (mise en place de système de quotas, délivrance de titres de transport collectif)	Oui (action redéfinie)	Action réalisée	Refonte des dotations par école quant aux frais de transports : attribution d'un budget par école. Encouragement des écoles à utiliser les transports en commun pour les activités organisées durant le temps scolaire	Direction de l'Education Transports scolaires

ORIENTATION PRIORITAIRE N°4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
4.1 Créer des conditions d'apprentissage innovantes, favorisant le développement et le bien-être de l'enfant	Mettre en œuvre des conditions matérielles propices à la réussite éducative et au développement des enfants	N°68- dotation des écoles et des structures d'accueil collectif de matériels pédagogiques innovants (mobilier, fournitures, supports pédagogiques)	-	Action réalisée	L'inventaire du mobilier de chaque école a été mis en œuvre pour anticiper les besoins de renouvellement. Refonte des dotations budgétaires de chaque école.	Direction de l'Education
		N°69- développement d'une offre de restauration moderne, de qualité garante des objectifs de santé publique et de développement durable (circuits courts, filières bio)	Oui (élargissement de l'action)	Action réalisée	Cette action a été élargie avec la mise en place d'une offre de restauration végétarienne à la rentrée 2016 dans tous les restaurants scolaires de la Ville. Cf Fiche action n°69	Direction de la Restauration Collective Direction de l'Education
	Promouvoir une restauration durable et sociale en faisant du temps du déjeuner un temps d'échanges sociaux, de détente, de convivialité et d'éducation à la santé et à une consommation citoyenne	N°70- systématisation du tri des déchets dans les restaurants des écoles et des centres de loisirs	-	Action partiellement réalisée	Le tri des déchets est effectué de manière systématique sur le site de production. Des expérimentations vont être menées dans les restaurants scolaires des écoles Magonty et Briand début 2017 pour optimiser le recyclage des déchets.	Direction de la Restauration Collective / Mission Agenda 21
		N°71- poursuite de la démarche de concertation à travers le développement de Commissions thématiques associant les membres de la communauté éducative (Commission restauration, Commission menu, Comité d'usagers)	Oui (fusion avec l'action n° 44)	Action réalisée	Cf action n°44	Direction de la Restauration Collective
		N°72- professionnalisation des équipes de restauration par la mise en œuvre de formations et de dispositifs visant à renforcer la maîtrise sanitaire, l'équilibre alimentaire, le développement durable et la valorisation des prestations	-	Action réalisée	Les équipes de restauration bénéficient de journées de formation régulières afin de permettre la mise en place de protocoles sécurisants, en lien avec la méthode HACCP notamment.	Direction de l'Education DRH
		N°73- réalisation d'espaces accueillants et confortables pour le temps du déjeuner des enfants et des professionnels de l'éducation et engagement d'une réflexion sur l'évolution des restaurants collectifs face à l'augmentation des effectifs	-	Action réalisée	Réaménagement des restaurants scolaires, création de self-service et de tables de tri. Réalisation d'un diagnostic de taux d'occupation pour équilibrer les 2 services	Direction de l'Education Direction des Bâtiments
	Clarifier et simplifier les procédures d'achat dans une perspective de développement durable	N°74- développement d'une politique d'achat éco-responsable	Oui (fusion avec l'action n°66)	Action réalisée	Dans le cadre des engagements de la Ville au titre de l'Agenda 21 une politique d'achats a été mise en place pour certains produits éco label.	Direction de l'Education Mission Agenda 21

ORIENTATION PRIORITAIRE N°4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF EPANOUISSANT PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
4-2- Garantir des conditions d'accès optimales au service pour les enfants pessacais	Permettre l'accès des enfants atteints de handicap à l'école et aux structures d'accueil collectif	N°75- mise en conformité des bâtiments scolaires et des structures d'accueil collectif des mineurs en vue d'améliorer l'accessibilité	-	Action réalisée	L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) concerne 119 établissements sur une durée de 9 ans. Chaque année, des travaux sont planifiés sur des écoles et structures d'accueil collectif des mineurs. En 2015, ont été concernés la crèche Les Petits Poucets (<i>rampe d'accès 20000 €</i>) et le groupe scolaire E.Herriot (<i>cheminement extérieur 37100 €</i>). En 2016, ont été concernées les écoles maternelles Le Monteil (<i>mise en conformité de la cour 14300 €</i>) et Montesquieu (<i>mise en conformité des accès, de l'entrée et de l'accueil périscolaire 23600€</i>) ; l'école élémentaire Joliot-Curie (<i>mise en conformité de la cour 25000€</i>) ; salle polyvalente de Romainville (<i>mise en conformité 96000 €</i>) ; les crèches Calune, Petits Poucets, Serpentine (8200 €)	Direction des Bâtiments
		N°76- refonte des pratiques professionnelles pour s'adapter aux spécificités des publics	Oui (fusion avec l'action n°77)	Action réalisée	Un protocole d'accueil des enfants handicapés a été élaboré et mis en œuvre à la rentrée 2016. Les agents concernés des Directions de l'@ccueil, de la Jeunesse et de l'Education ont bénéficié de 2 journées de formations par le biais du CNFPT. 12 enfants sont accueillis au sein des structures de loisirs en 2016. Les enfants sont mieux identifiés depuis la mise en place des protocoles et le contact avec les familles est plus fréquent. Pour la Direction de l'Education, le Projet d'Accueil Individualisé est mis en œuvre sur chaque école en lien avec le médecin scolaire. Achat de matériel spécifique en fonction des besoins des enfants. En parallèle, à la rentrée 2016, une antenne de l'IME de l'Alouette a été créée au sein de l'école Cap de Bos afin d'accueillir des enfants en situation d'inclusion scolaire.	Direction Relations Usagers
		N°77- engagement d'une réflexion sur un référentiel de l'accueil des enfants handicapés au sein des équipements municipaux (communication, mobilité, adaptation des équipements, formation du personnel,...)	Oui (fusion avec l'action n°76)			Direction de la Jeunesse Direction de l'Education

Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

ORIENTATION PRIORITAIRE N°5 : MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote	
5.1 - Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant	Inscrire les enfants et les jeunes dans des parcours éducatifs thématiques cohérents et concertés	N°78- co-construction du parcours culturel et de son évaluation partagée avec les partenaires éducatifs du territoire, en lien avec les programmes scolaires et les directives ministérielles sur l'éducation artistique et culturelle	Oui (fusion avec l'action n°81)	Action réalisée	Déploiement et élargissement des parcours thématiques Cf : Fiche action n°78	Direction de l'Éducation	
		N°79- élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturelle autour du Galet entre l'Education Nationale et l'opérateur culturel du territoire	-	Action partiellement réalisée	Un projet d'éducation artistique et culturelle est en cours d'élaboration au lycée Pape Clément en partenariat avec le Galet et l'Education Nationale pour développer des projets autour des écritures contemporaines comme l'analyse des œuvres artistiques (théâtre, chansons, ..)	Direction de la Culture	
		N°79 bis - réflexion autour d'un parcours autour des langues vivantes et des cultures régionales et étrangères, en lien avec la MILC	-	Action non réalisée		Direction de la Culture	
		N°80- réflexion autour d'un parcours de découverte et de formation autour des logiciels libres	Oui (fusion avec les actions n°126 et 127)	Action réalisée	Développement des logiciels libres dans le cadre du Plan numérique pour les écoles	Direction de l'Education / DGNSI	
		N°81- co-construction du parcours environnement et de son évaluation partagée avec les partenaires éducatifs du territoire	Oui (fusion avec l'action n°78)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°78	Direction de l'Education	
	Proposer des ateliers éducatifs thématiques dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	N°82- déploiement de groupes de travail pluridisciplinaires pour co-construire le contenu des ateliers éducatifs et le cadre d'intervention avec l'ensemble des partenaires éducatifs	-	Action réalisée	Des groupes de travail pluridisciplinaires avec les enseignants, les parents, les associations ont été organisés en 2013 – 2014 afin de construire le contenu des ateliers éducatifs (71 réunions) <i>(Cf rapport et comité de suivi des rythmes scolaires)</i>		Direction de l'Education
		N°83- structuration des ateliers éducatifs en direction de tous les enfants, favorisant le plaisir de la découverte et de l'apprentissage, en complémentarité de l'école	-	Action réalisée	Structuration des ateliers éducatifs autour de modules thématiques, mise en place d'un parcours éducatif de qualité identique entre les différentes écoles, lancement d'un appel à projet à destination des associations. <i>(Cf rapport et comité de suivi des rythmes scolaires)</i>		Direction de l'Education

ORIENTATION PRIORITAIRE N°5 : MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
5.1 - Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant	Impulser une démarche de développement de la lecture publique et d'accès au livre	N°84- accompagnement de l'évolution des BCD vers leur ouverture aux familles	-	Action partiellement réalisée	Encouragement de l'ouverture des BCD aux parents bénévoles mais ouverture des BCD sur leur quartier, en dehors des heures d'ouverture de l'école, abandonnée	Direction de l'Education / Direction de la Culture
		N°85- engagement d'une réflexion autour du développement d'un Plan de lecture publique de la petite enfance à l'adolescence	Oui (redéfinition et fusion avec l'action n°87 et 89)	Action réalisée	Développement du projet de lecture publique Cf : Fiche action n°85	Direction de l'Education / Direction de la Culture
		N°86- initiation d'une réflexion autour de la découverte du livre avant l'entrée à l'école maternelle	-	Action réalisée	Développement d'ateliers de lecture à destination des enfants de moins de 3 ans des crèches et haltes garderies et de leur famille. Présentation des bibliothèques. Des lectures en musique sont également proposées. Un « cadeau livre » est offert aux enfants participant à cette action avant l'entrée en maternelle (350 enfants en 2015)	Direction de la Culture / Service Petite Enfance
		N°87- intégration des BCD dans le réseau des bibliothèques de Pessac	Oui (fusion avec l'action n°85 et 89)	Action réalisée	Développement du projet de lecture publique Cf : Fiche action n°85	Direction de la Culture
		N°88- accompagnement des classes participant au Prix des Incorruptibles	-	Action réalisée	Partenariat avec les enfants de CM2 et de 6ème. Pour être incorruptibles, les jeunes lecteurs s'engagent à lire les ouvrages sélectionnés, se forment une opinion personnelle sur chacun des livres et votent pour leur livre préféré. Une rencontre avec les auteurs est organisée par la Médiathèque avant le vote. 200 élèves en moyenne participent chaque année.	Direction de la Culture Education Nationale
		N°89- mise en place dans toutes les écoles d'actions de médiation autour du livre sur la pause méridienne et durant les ateliers éducatifs	Oui (fusion avec l'action n°85 et 87)	Action réalisée	Développement du projet de lecture publique Cf : Fiche action n°85	Direction de l'Education
		N°90- réflexion autour de l'aménagement des bibliothèques de Pessac pour l'accueil des adolescents	-	Action réalisée	Aménagement d'espaces dédiés dans la bibliothèque Pablo Neruda et la Médiathèque J. Ellul.	Direction de la Culture
	Contribuer à l'apprentissage de la natation	N°91- aide à l'acquisition du savoir nager par la mise en place d'actions pour permettre aux enfants et aux jeunes pessacais d'acquérir le « savoir-nager » à l'entrée en 6ème	-	Action réalisée	Accueil des établissements scolaires dans les piscines de la Ville : 900 enfants ont pu bénéficier d'un renforcement de cours. Cette action a été entérinée grâce à la signature d'une convention entre la Ville et l'Education Nationale. Unification du projet pédagogique sur la natation scolaire pour les 6 – 11 ans à la piscine Caneton. Augmentation du nombre de places pour l'apprentissage de la natation à l'école de natation	Direction des Sports Education Nationale

ORIENTATION PRIORITAIRE N°5 : MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
5.1 Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant	Contribuer à l'apprentissage de la natation	N°92- développement du dispositif 100 % nageurs pendant les grandes vacances	-	Action non réalisée		Direction des Sports
	Favoriser les pratiques culturelles et sportives des jeunes	N°93- poursuite du déploiement du Pass'Sport Culture	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n°93	Direction de la Jeunesse
		N°94- affirmation et valorisation des pratiques urbaines de la jeunesse	Oui (fusion avec l'action n°95 et 97)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°94	Direction de la Jeunesse
		N°95- développement d'ateliers d'initiation ou de parcours de pratiques à destination des enfants et des jeunes dans le champ des cultures urbaines	Oui (fusion avec l'action 94 et 97)			
		N°96- réalisation de temps d'initiation et de découverte des pratiques culturelles et sportives dans les ALSH municipaux	-	Action réalisée	Ces temps d'initiation sont en lien avec les événementiels du territoire comme 33/600 Comedy, les Vibrations Urbaines et Les Toiles Filantes	Direction de la Jeunesse
		N°97- poursuite de la mise en place d'événements dédiés aux pratiques urbaines de la jeunesse	Oui (fusion avec l'action n°94 et 95)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°94	Direction de la Jeunesse
		N°98- création d'un dispositif dédié aux musiques actuelles : de la découverte à la scène	Oui (fusion avec l'action n°104)	Action réalisée	PAMA : Pratiques Artistiques et Musicales Accompagnées est le dispositif à destination des 12 à 22 ans pour promouvoir les pratiques musicales des jeunes. Mise à disposition de salles de répétition, studio d'enregistrement, organisation de concerts et de stages.	Direction de la Jeunesse
5.2 - Soutenir le développement d'actions éducatives novatrices par micro-territoire	Soutenir le développement des acquisitions langagières	N°99- engagement d'une réflexion autour des expériences liées au développement des pratiques langagières comme les dispositifs « parler bambins » et « parler »	-	Action non réalisée		Direction de l'Éducation
	Promouvoir l'apprentissage des langues vivantes	N°100- développement de la pratique de langues vivantes étrangères (dotation spécifique pour les enfants scolarisés, ouverture des écoles en dehors du temps scolaire)	-	Action partiellement réalisée	Des professeurs interviennent en dehors du temps scolaire pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères. Dispositif ELCO (Enseignements Langues et Cultures d'Origine) en lien avec la DSDEN et les consulats.	Direction de l'Éducation Education Nationale

ORIENTATION PRIORITAIRE N°5 : MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
5.2 - Soutenir le développement d'actions éducatives novatrices par micro-territoire	Promouvoir l'apprentissage des langues vivantes	N°101- valorisation auprès des écoles et des collèges des dispositifs européens COMENIUS, ERASMUS, LEONARDO, eTwinning.	-	Action non réalisée		
		N°102- sensibilisation des enfants à l'apprentissage de la langue des signes (LSF) et du braille	-	Action réalisée	Sensibilisation lors des animations périscolaires et des ateliers éducatifs dans le cadre du module « J'apprends autrement ».	Direction de l'Éducation
		N°103- accompagnement des enfants aux langues et cultures régionales	-	Action réalisée	Découverte de chants en langue occitane dans le cadre du module « J'apprends autrement ».	Direction de l'Éducation
	Encourager les pratiques culturelles innovantes	N°104- développement d'un cadre d'accompagnement aux pratiques musicales actuelles (studio de répétition, ateliers d'écriture, ateliers d'initiation et découverte instrumentale - DJing, sampling... -)	Oui (fusion avec l'action n°98)	Action réalisée	Cf action n°98	Direction de la Jeunesse
		N°105- mise à disposition de locaux municipaux pour encourager les pratiques culturelles associatives	-	Action réalisée	Mise à disposition de locaux à titre gracieux au niveau des écoles et des salles municipales.	Direction de l'Éducation / Direction de la vie associative
		N°106- capitalisation des actions de sensibilisation culturelles mises en œuvre sur le territoire (expositions itinérantes, malettes pédagogiques)	-	Action partiellement réalisée	Mise à disposition des malettes pédagogiques pour les enseignants dans le cadre des parcours thématiques par les différents acteurs : l'Artothèque, Cap'Archéo, Cinéma Jean Eustache .	Direction de l'Éducation Direction de la Culture
		N°107- mise en place d'actions ponctuelles de découverte et d'initiation aux pratiques culturelles (ex : fresques collaboratives, ateliers batucada, ...)	-	Action réalisée	Accueil d'une compagnie présentant le spectacle « Bobo Doudou » autour de la prévention des risques domestiques portée par la MAIF pour des enfants de Grande Section et CP. Réalisation de fresques dans les écoles (ex : J. Cartier)	Direction de l'Éducation
	Favoriser la prévention et l'éducation à la santé pour concourir au bien-être de tous	N°108- développement d'actions d'information sur les conduites à risques et les addictions lors des manifestations (risque auditif, Infections Sexuellement Transmissibles ...)	-	Action réalisée	Le Bureau Information Jeunesse est présent sur différentes manifestations afin d'assurer la prévention contre les risques auditifs avec une distribution de bouchons d'oreilles. Mise en place d'ateliers de sensibilisation dans les établissements scolaires sur les Infections sexuellement transmissibles.	Direction de la Jeunesse
		N°109- mise en œuvre d'actions spécifiques de prévention santé	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n° 109	Direction de la Jeunesse CCAS

ORIENTATION PRIORITAIRE N°5 : MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
5.2 - Soutenir le développement d'actions éducatives novatrices par micro-territoire	Favoriser la prévention et l'éducation à la santé pour concourir au bien-être de tous	N°110- poursuite de l'encouragement de la pratique sportive à travers le « Ticket sport »	-	Action réalisée	Dispositif de l'Office Municipal des Sports pour ouvrir des espaces sportifs pendant les vacances scolaires. Découverte et initiation à différentes pratiques sportives les après-midis des petites vacances scolaires et 4 semaines pendant l'été. Encadrement par des associations sportives principalement sur les quartiers prioritaires.	Direction des Sports / OMS
		N°111- renforcement de la permanence d'accueil et d'écoute à destination des jeunes et de leurs familles par un psychologue (PAEJ)	-	Action réalisée	En partenariat avec la plateforme des services au public et le CCAS, un psychologue (PAEJ) assure une permanence d'accueil et d'écoute à destination des jeunes et de leurs parents. Un accueil anonyme et gratuit est proposé 2 après-midis / semaine à la plateforme des services au public. Les professionnels éducatifs (enseignants, animateurs, ...) jouent un rôle de prévention du mal-être et d'alerte.	Direction de la Jeunesse Plateforme des services au public CCAS
		N°112- état des lieux des actions menées pour alimenter la réflexion quant au développement d'actions sportives visant à soutenir les associations sportives pour les enfants d'âge élémentaire (parcours sportifs)	-	Action non réalisée		Direction des Sports
	Soutenir l'éducation au développement durable et les démarches scientifiques	N°113- création de jardins pédagogiques partagés par l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, animateurs, bénévoles, ...)	-	Action partiellement réalisée	Création de jardins partagés en cours sur les écoles St Exupéry et Montesquieu.	Mission Agenda 21
		N°114- généralisation des composteurs et des récupérateurs d'eau dans les structures d'accueil	-	Action non réalisée		Mission Agenda 21
		N°115- soutien aux démarches de création et d'organisation de circuits de déplacement doux (Car à pattes, pédibus, ...)	-	Action non réalisée		Mission Agenda 21
		N°116- sensibilisation des enfants et des familles à une consommation durable, éco-responsable et à des gestes écocitoyens (recyclage des déchets, économies d'énergie, ...)	-	Action réalisée	Cette action a été développée à travers plusieurs propositions comme : la participation de certaines écoles au dispositif « les Juniors du Développement Durable », le parcours thématique sur le volet environnemental et l'action « cartable sain » destinée à sensibiliser les parents d'élèves, enseignants et acheteurs publics à la réduction des polluants présents dans l'environnement scolaire.	Mission Agenda 21
		N°117- accueil hebdomadaire de classes à Romainville pour favoriser l'étude et le respect du milieu local	-	Action réalisée	Les classes sont accueillies à Romainville dans le cadre des parcours thématiques. Gratuit pour les familles à l'exception du repas.	Direction de la Jeunesse

ORIENTATION PRIORITAIRE N°5 : MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS EDUCATIFS POUR CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES COHERENTES ET STRUCTUREES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
5.2 - Soutenir le développement d'actions éducatives novatrices par micro-territoire	Soutenir l'éducation au développement durable et les démarches scientifiques	N°118- valorisation de la communication des dispositifs existants dédiés aux scolaires (JDD, planète précieuse, A21 scolaires...)	-	Action réalisée	Relais d'information auprès des différents acteurs. Participation des écoles de la Ville au dispositif Juniors du Développement Durable	Mission Agenda 21
	Favoriser la découverte de nouveaux environnements	N°119- soutien aux projets de classe de découverte pour les écoles pessacaises	-	Action réalisée	Objectif : permettre principalement aux enfants de maternelle de partir en classes de découverte (budget de 28 000€ sur 3 ans)	Direction de l'Éducation
		N°120- accueil de « classes transplantées » (rousse, neige et verte) à Saint Lary favorisant la découverte de nouveaux environnements	-	Action réalisée	Objectif : permettre à chaque enfant pessacais, au moins une fois au cours de sa scolarité élémentaire, de bénéficier d'un séjour de découverte. Le centre de vacances l'Oasis à Saint-Lary propose successivement un accueil en classe rousse (automne), classe de neige (hiver) et classes vertes (printemps). Les projets portent sur la découverte du milieu montagnard, avec une déclinaison d'activités possibles différentes selon les saisons : randonnées de moyenne montagne, visite de sites naturels et d'activités pastorales, pour les classes rousses et vertes, apprentissage du ski alpin pour les classes de neige.	Direction de la Jeunesse

ORIENTATION PRIORITAIRE N°6 : AFFIRMER LA REUSSITE DE TOUS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
6-1 - Donner les mêmes chances de réussite sur tout le territoire	Contribuer à la mixité sociale sur le territoire par la mixité scolaire à travers une démarche de « carte scolaire »	N°121- réalisation d'un diagnostic patrimonial des bâtiments scolaires par la Ville (analyse de la vétusté et de la fonctionnalité des bâtiments)	-	Action réalisée	Réalisation d'un diagnostic des bâtiments scolaires fin 2014 assorti d'un état des lieux des capacités scolaires et périscolaires	Direction des Bâtiments et de l'Education
		N°122- élaboration d'un référentiel d'aménagement des écoles pour définir les espaces et leurs fonctions en prenant en compte l'évolution des effectifs scolaires et la politique éducative de la ville dans le cadre d'une démarche participative avec l'ensemble des acteurs du territoire	-	Action réalisée	Elaboration d'un référentiel de surfaces et inventaire des espaces et des aménagements nécessaires par type d'école (maternelle, élémentaire, groupe scolaire). 6 groupes de travail internes ont été menés.	Direction des Bâtiments Direction de l'Education
		N°123- mise en cohérence du patrimoine scolaire en croisant les priorités en termes de bâti et de rénovation des locaux à un dimensionnement pertinent des capacités d'accueil des écoles, cohérent avec la démographie scolaire et avec les usages des familles en termes de service	Oui (reformulée et fusionnée avec action n°124)	Action réalisée	Cf : Fiche action n°123 – Action n°23 reformulée « <i>Déclinaison d'une démarche prospective carte scolaire</i> »	Direction de l'Education Direction des Bâtiments
		N°124- proposition d'une programmation pluriannuelle des investissements à réaliser sur la période 2014-2020 en cohérence avec la dynamique démographique, urbaine et l'évolution de la population scolaire	Oui (fusion avec action n°123)		DGNSI	
	Lutter contre la fracture numérique	N°125- expérimentation d'outils numériques innovants	Oui (redéfinie)	Action réalisée	Sensibilisation à la culture numérique : projet culture – code – générations robots Cf : Fiche action n°125	Direction de l'Education
		N°126- déploiement en partenariat avec 9 Villes de la CUB et la DSDEN d'un Espace Numérique de Travail, interface collaborative entre les acteurs éducatifs du territoire (<i>écoles, parents, enfants, Ville, ...</i>)	Oui (fusion avec l'action n°80 et 127)	Action réalisée	Actions correspondant à « <i>la déclinaison du Plan numérique pour les écoles</i> » Cf : Fiche action n°126	Direction de l'Education
		N°127- déploiement des tableaux numériques (Vidéo Projecteur Interactif – VPI -) à l'échelle du territoire sur la base d'un appel à projets (plusieurs vagues d'équipement)	Oui (fusion avec l'action n°80 et 126)			
6-2 - Combattre ou compenser les inégalités de territoire	Faciliter le développement d'actions complémentaires en matière d'accompagnement à la scolarité	N°128- mise en place d'un réseau des acteurs de l'accompagnement à la scolarité sur le territoire (centres sociaux à travers le CLAS, AFEV, ESA, ...) pour mettre en cohérence les différentes approches éducatives des partenaires	-	Action réalisée	L'accompagnement à la scolarité est développé sur le territoire via un réseau de divers acteurs. Dans les centres sociaux, des bénévoles assurent un soutien scolaire. A titre d'illustration, pour 2015 – 2016 dans les centres sociaux : 59 bénévoles et 16 salariés ont accompagné 185 enfants d'école primaire et 60 collégiens. Financement : CLAS / CAF / Ville. Les étudiants bénévoles de l'AFEV ont accompagné 39 enfants individuellement. Un soutien scolaire est également proposé dans le cadre du programme de réussite éducative.	Direction Développement Social Urbain

ORIENTATION PRIORITAIRE N°6 : AFFIRMER LA REUSSITE DE TOUS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Description de l'action	Pilote
6-2 - Combattre ou compenser les inégalités de territoire	Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire	N°129- participation à la « plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs »	-	Action partiellement réalisée	Les établissements scolaires font directement le lien avec la plateforme. Il pourrait y avoir une marge d'amélioration dans une meilleure coordination avec la collectivité.	Education Nationale
		N°130- optimisation de l'action de l'AFEV autour de l'accès au livre et de la découverte de la lecture de manière ludique, en lien avec les familles	-	Action réalisée	Les interventions de l'AFEV ont été étendues aux quartiers Saige et Châtaigneraie-Arago. Pour l'année scolaire 2015/2016, 32 enfants ont été accompagnés pour la découverte de la lecture. (Interventions complémentaires portées par les associations ALICE et O Sol del Portugal).	Direction Développement Social Urbain
		N°131- poursuite du programme de réussite éducative (PRE) à destination des enfants de 2 à 16 ans des quartiers politique de la Ville, comme outil de partenariat en réponse aux difficultés scolaires, sociales et éducatives	-	Action réalisée	Le programme a accompagné chaque année entre 70 et 100 enfants. Le PRE a été repositionné sur la prévention à destination des élémentaires.	Direction Développement Social Urbain
		N°132- engagement d'une réflexion autour de la mise en place d'une cellule de veille pluridisciplinaire couvrant l'ensemble du territoire et à destination de tous les enfants	-	Action non réalisée	Des équipes pluridisciplinaires interviennent déjà dans le cadre du programme de réussite éducative	Direction Développement Social Urbain
		N°133- poursuite du déploiement des chantiers éducatifs en lien avec les partenaires éducatifs	-	Action réalisée	Cette action est développée dans le cadre du Contrat Local Sécurité et Prévention Délinquance (CLSPD). Les chantiers sont renouvelés chaque année. Un repérage des jeunes décrocheurs ou sortis du système scolaire est mis en place par les collèges, les lycées et les éducateurs spécialisés. Des entreprises de réinsertion, comme l'AIPAC ou Bâti Action prennent ensuite en charge les jeunes.	Direction Développement Social et Urbain
6-3 - Soutenir et renforcer la parentalité	Accompagner individuellement les familles en difficulté	N°134- accompagnement individuel des parents dans le cadre de sorties culturelles avec leurs enfants	-	Action réalisée	Des accompagnements individuels des parents et de leurs enfants sont mis en place autour du spectacle vivant. Des découvertes des salles avant/après les spectacles et des rencontres avec les comédiens ont été organisées dans le cadre du festival « Sur un petit nuage » et de spectacles délocalisés dans les écoles et les centres sociaux.	Direction de la Culture CCAS
		N°135- promotion d'actions d'aide à la maîtrise du français (médiation interculturelle) pour favoriser la compréhension du système éducatif et l'implication dans la scolarité des enfants	-	Action réalisée	Dans le cadre du programme réussite éducative, des actions d'aide à la maîtrise du français sont développées : - Proposition de cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français dans 2 centres sociaux - Mise en place de temps d'apprentissage du français par la plateforme des services au public - Accompagnement par l'association ASTI de soutien aux personnes immigrées à la fois sur les volets juridique et administratif et dans la vie quotidienne - Mise en place d'un atelier de soutien scolaire parents/enfants par l'Espace social et d'Animation Alain Coudert	Direction Développement Social Urbain

ORIENTATION PRIORITAIRE N°6 : AFFIRMER LA REUSSITE DE TOUS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée <small>(fusion et/ou redéfinition)</small>	Évaluation	Description de l'action	Pilote
	Développer des réseaux de professionnels autour de la parentalité	N°136- participation active au Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAP)	Oui (redéfinie)	Action réalisée	Un accompagnement des parents est assuré par l'association ASTI et les centres sociaux : café des parents dans les écoles politique de la Ville. Mise en place d'ateliers parents/enfants dans les centres sociaux	Direction Développement Social Urbain
		N°137- Mise en place de groupes de réflexion autour de l'accueil et de la parentalité entre professionnels de la petite enfance	-	Action réalisée	Cf : Fiche action n° 137	CCAS / Service Petite Enfance

ORIENTATION PRIORITAIRE N°7 : FAVORISER L'AUTONOMIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Descriptif de l'action	Pilote
7-1- Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie locale	Développer des dispositifs d'apprentissage de la citoyenneté	N°138- développement et valorisation des actions éducatives relatives à la connaissance des droits et devoirs des enfants et du citoyen	-	Action réalisée	Plusieurs actions ont été mises en place : rallye web des droits de l'enfant à destination des collégiens, « Justice et responsabilité des mineurs » à destination des écoles volontaires où un juriste est intervenu sur les écoles de Toctoucau, St Exupéry et G. Leygues.	Plateforme des services au public
		N°139- développement d'actions de communication et de sensibilisation visant à l'inscription des jeunes sur les listes électorales	-	Action réalisée	Campagnes de communication régulières menées à l'attention de l'ensemble des citoyens.	Direction Relations Usagers
		N°140- expérimentation de Conseils d'enfants et de jeunes dans les structures d'accueil de mineurs	-	Action réalisée	Mise en place de conseils d'enfants dans les écoles Briand et G. Leygues pour échanger sur le fonctionnement de l'école et proposer des aménagements. Pour les centres de loisirs, cela se traduit par des groupes d'expression citoyenne sur les activités.	Direction de l'Education Direction de la Jeunesse
		N°141- réflexion autour de l'évolution du Conseil Municipal des Enfants (CME) vers des ateliers de pratique citoyenne	Oui (redéfinie)	Action réalisée	Cf : Fiche action n° 141	Direction de l'Education
		N°142- développement d'actions d'éducation à la sécurité routière (Attestation de Prévention et d'Education Routière – APER -)	-	Action réalisée	Plusieurs actions de sensibilisation mises en place : - à Romainville, par l'intermédiaire d'un animateur municipal qui a été formé spécifiquement à la prévention de la sécurité routière - intervention de l'Association de Prévention de Sécurité Routière à l'école Cap de Bos et dans d'autres écoles dans le cadre des ateliers éducatifs - sensibilisation des cycles 2 via l'APER	Direction de l'Education
7-2 - Favoriser l'émergence de projets portés par la jeunesse, contribuant au développement territorial	Favoriser la connaissance et l'appropriation des espaces publics	N°143- engagement d'une réflexion autour de la concertation des enfants et jeunes sur les projets d'aménagement	-	Action réalisée	Concertation des habitants et plus particulièrement des jeunes dans le cadre du projet de réhabilitation des logements et espaces publics du quartier Arago-Châtaigneraie (ateliers d'expressions pour les enfants en élémentaire et recueil audio)	Direction Développement Social et Urbain
	Encourager les initiatives participatives des jeunes	N°144- encouragement à la prise de fonction au sein des conseils d'administration d'associations	Oui (fusion avec l'action n°160)	Action réalisée	Une formation à la prise de responsabilité associative est organisée en partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne. Il s'agit d'un enseignement de 35 heures pour mieux appréhender l'organisation d'une association (budget, statuts, méthodologie de projet...).	Direction de la Jeunesse

ORIENTATION PRIORITAIRE N°7 : FAVORISER L'AUTONOMIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Objectifs stratégiques	Objectifs stratégiques	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Évaluation	Descriptif de l'action	Pilote
7-2 - Favoriser l'émergence de projets portés par la jeunesse, contribuant au développement territorial	Encourager les initiatives participatives des jeunes	N°145- accompagnement au développement d'associations de mineurs	-	Action non réalisée		Direction de la Jeunesse
		N°146- engagement de la réflexion autour de la promotion de l'engagement des jeunes	Oui (fusion avec l'action n°158)	Action réalisée	Un soutien au développement de l'engagement des jeunes est mis en œuvre, notamment par le biais des services civiques. Budget : 6 500€ / an	Direction de la Jeunesse
	Soutenir le développement des initiatives de jeunes	N°147- mise en place d'appels à projets thématiques à destination de la jeunesse	Oui (fusion avec l'action n°148)	Action réalisée	Création du dispositif PEPI'Te : dispositif unique d'aides aux initiatives des jeunes, proposant un soutien sur l'ensemble de l'année. Le périmètre a été ouvert aux étudiants du campus métropolitain développant une action sur Pessac. Le premier jury s'est tenu en décembre 2016 : 7 projets ont été primés.	Direction de la Jeunesse
		N°148- soutien aux initiatives des jeunes accompagnés par des professionnels (projets négociés) ou en capacité d'autonomie (Prix Zoom) (<i>hors activité économique</i>)	Oui (fusion avec l'action n°147)			
7-3 - Soutenir et développer les liens existants entre le champ de l'orientation scolaire et le monde de l'entreprise	Développer les temps d'informations théoriques	N°149- développement dès le collège, d'actions de découverte de l'entreprise et des métiers (forums, ...)	-	Action réalisée	Proposition faite chaque année aux différents collèges de la Ville d'un accompagnement dans la recherche de stage, de visite d'entreprise et de simulation d'entretien collectif ou individuel. Les actions sont adaptées en fonction des demandes.	Direction de la Jeunesse
	Soutenir et renforcer les expériences courtes permettant une immersion professionnelle	N°150- accueil de stagiaires dans les structures et les organisations professionnelles (publiques et privées) du territoire	-	Action partiellement réalisée	Accueil régulier de stagiaires dans les services de la Ville.	Ville de Pessac
		N°151- poursuite de l'organisation du forum des Jobs d'été	Oui (fusion avec l'action n°154)	Action réalisée	Mise en place de trois 1/2 journées «Jobs d'été » (dans le cadre des journées nationales d'information des jeunes en partenariat avec Pôle emploi, la Direction de l'emploi, la mission locale et l'association « Accompagner Conduire Transmettre » en direction des lycéens et des étudiants. 1000 jeunes et 32 entreprises ont participé à la dernière édition.	Direction de la Jeunesse Direction de l'Emploi
	Mieux diffuser l'information auprès de la jeunesse	N°152- mise en place d'une veille sur les nouveaux métiers et soutien au développement de nouvelles filières en lien avec le monde économique et la DSDEN	-	Action non réalisée		Direction de la Jeunesse / Direction de l'Emploi
N°153- développement de la place du BIJ en tant que 1 ^{er} maillon de la chaîne de l'orientation en termes de service public de l'orientation		-	Action réalisée	Depuis la loi du 5 mars 2014 qui instaure un Service Public Régional de l'Orientation, le BIJ a été labellisé. Il est ainsi repéré comme lieu facilitant et assurant le suivi des personnes en recherche de changement professionnel. Le BIJ a également intégré le réseau Eurodesk visant à informer les jeunes des perspectives de mobilité européenne.	Direction de la Jeunesse	

ORIENTATION PRIORITAIRE N°7 : FAVORISER L'AUTONOMIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Objectifs stratégiques	Objectifs stratégiques	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou reformulation)	Évaluation	Descriptif de l'action	Pilote
7-3 - Soutenir et développer les liens existants entre le champ de l'orientation scolaire et le monde de l'entreprise	Mieux diffuser l'information auprès de la jeunesse	N°154- mise en place d'une journée d'information autour de la découverte des métiers	Oui (fusion avec l'action n°151)	Action réalisée	Cf action n° 151	Direction de la Jeunesse
		N°155- mise en place d'une journée de valorisation des différentes filières d'apprentissage	-	Action réalisée	Dans le cadre des journées « Job d'été », un temps est consacré à la présentation des contrats d'alternance et de professionnalisation en partenariat avec la chambre des métiers et du commerce. Un accompagnement est proposé pour mettre en lien les différents contrats, offres et aides nécessaires.	Direction de la Jeunesse
		N°156- atelier de préparation aux démarches pour accéder aux stages (3ème)	Oui (fusion avec l'action n° 157)	Action réalisée	Rapprochement des jeunes des quartiers prioritaires et le monde de l'entreprise par l'action « Bienvenue dans mon monde » Mise en place dans 2 collèges (F. Mitterrand et G. Philipe) d'ateliers de sensibilisation au monde de l'entreprise pour les 4ème et les 3ème. Mise en place de groupes de travail avec l'Education Nationale, les 4 collèges publics, les 3 centres sociaux, Aquitaine Cap Métiers et des entreprises pour la constitution d'une « bourse de stage » pour recenser tous les stages et contacts disponibles. Ces 3 actions sont travaillées avec « Les Entreprises pour la Cité »	Direction de la Jeunesse Direction Développement Social Urbain
		N°157- développement de simulations d'entretien autour de l'expression, la préparation et la présentation (embauche, demande de stage, entrée dans une école, formation DUT, BTS, etc)	Oui (fusion avec l'action n° 156)			

ORIENTATION PRIORITAIRE N°8 : CONTRIBUER A L'EMERGENCE DE L'INITIATIVE ETUDIANTE

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Action requalifiée (fusion et/ou redéfinition)	Evaluation	Description de l'action	Pilote
8-1- Valoriser l'engagement des jeunes	Déployer des dispositifs pour l'insertion et l'engagement citoyen des jeunes	N°158- poursuite du déploiement des Services Civiques sur le territoire	Oui (fusion avec l'action n° 146)	Action réalisée	Cf action n° 146	Direction de la Jeunesse
		N°159- déploiement des bourses BAFA citoyen	-	Action réalisée	Deux types d'actions sont mises en place : - une première à destination des jeunes de 16 ans pour découvrir les métiers de l'animation avec immersion dans les centres de loisirs municipaux - une deuxième pour les jeunes de 17-25 ans avec prise en charge de la formation BAFA, le stage pratique étant réalisé dans les centres de loisirs municipaux (35 bourses sont prises en charge par an) Coût : 10 500 € (financement CAF : 8 500€)	Direction de la Jeunesse
		N°160- poursuite du développement des certifications autour de l'engagement au sein des Universités (« responsabilité associative » et « accompagnement à la scolarité »)	Oui (fusion avec l'action n°144)	Action réalisée	Cf action n° 144	Direction de la Jeunesse
	Initier des actions de valorisation au plus près des micro-initiatives	N°161- participation au projet de logement citoyen étudiant (KAPS)	-	Action réalisée	Projet pérennisé en partenariat avec Domofrance, l'AFEV et la Ville de Pessac. Le principe est une « collocation solidaire » avec - un accueil privilégié des étudiants dans le quartier (présentation des associations, des lieux sportifs, des ressources diverses du quartier,...) - engagement des étudiants à mener des projets avec les habitants du quartier : familiarisation des habitants avec le campus (visite du campus, cours en amphi, visite de la bibliothèque universitaire,...), lutte contre le gaspillage alimentaire,... Environ 12 places proposées par an	Direction Développement Social et Urbain
8-2 - Nourrir les politiques publiques pessacaises de la dynamique portée par la vie étudiante	Créer des passerelles avec le domaine universitaire	N°162- mutualisation des ressources entre la Ville, le CROUS et les associations étudiantes	-	Action non réalisée		Direction de la Jeunesse
		N°163- réflexion sur la création d'un comité local pluridisciplinaire (Ville-associations étudiantes-PRES)	-	Action non réalisée		Direction de la Jeunesse
	Essaimer la richesse et l'innovation étudiante sur le territoire	N°164- association des étudiants aux dispositifs de concertation existants (C2D, commissions des services publics, comité de jumelages, ...)	-	Action partiellement réalisée	Intégration de 3 étudiants au sein du conseil citoyen de Saige	Direction Développement Social et Urbain

Synthèse de l'évaluation quantitative

Au total, 166 actions ont été évaluées : 78 actions relevant du Pilier I et 88 actions relevant du Pilier II.

Parmi ces actions, 37 ont fait l'objet d'une requalification (fusion / redéfinition / reformulation / élargissement), soit 22 % des actions initialement prévues. Les requalifications concernent essentiellement des fusions d'actions. Ainsi, 32 actions ont été regroupées avec d'autres actions pour permettre leur mise en œuvre, soit 86 % des actions requalifiées. Les fusions d'actions ont été principalement motivées par le caractère trop restrictif ou trop flou des actions initialement proposées.

Au regard du volume d'actions requalifiées, le niveau de précision, le nombre ainsi que le périmètre de définition des actions constituent donc autant de points de vigilance dans la rédaction du futur PEDT 2017 – 2020.

Par ailleurs, il convient de souligner que les actions relatives à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (12 actions concernées) ne représentent que 7 % de la totalité des actions du Pilier I et II, ce qui témoigne du caractère global du PEDT pessacais qui ne se résume pas à la réforme des rythmes scolaires.

Ainsi, une fois les fusions d'actions opérées pour permettre la mise en œuvre du PEDT, on dénombre au final 134 actions, 60 actions relevant du Pilier I et 74 actions relevant du Pilier II.

Dans ce cadre, 76 % des actions du PEDT ont été réalisées.

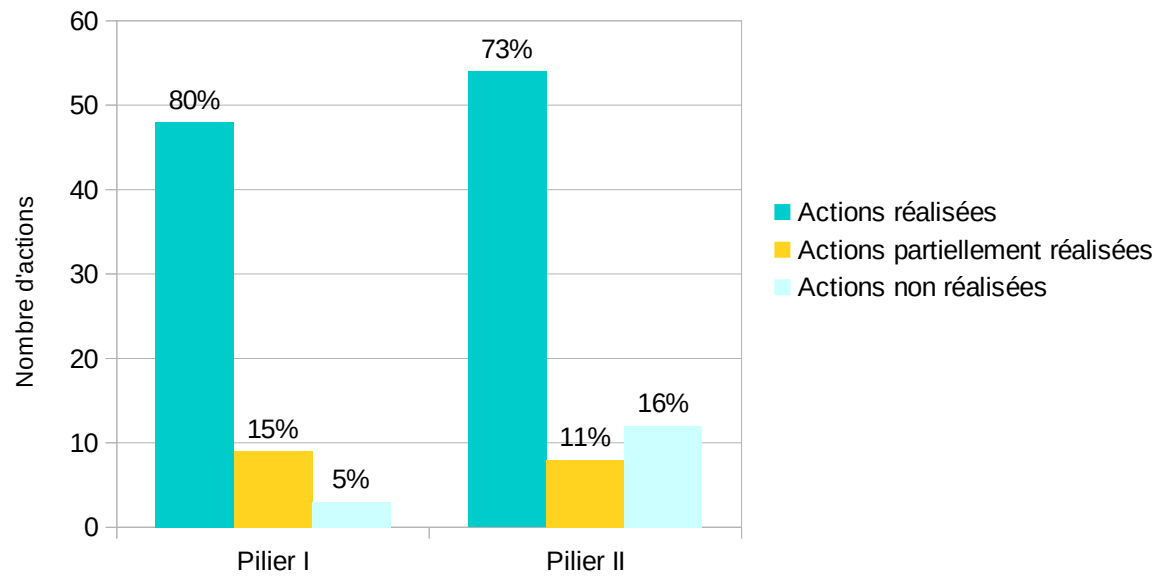
Les niveaux de réalisation des actions du PEDT 2013 – 2016 se déclinent de la manière suivante :

	Nombre total d'actions (après fusion)	Actions réalisées	<i>Part des actions réalisées</i>	Actions partiellement réalisées	<i>Part des actions partiellement réalisées</i>	Actions non réalisées	<i>Part des actions non réalisées</i>
Pilier I	60	48	80 %	9	15 %	3	5 %
Pilier II	74	54	73 %	8	11 %	12	16 %
Total	134	102	76 %	17	13 %	15	11 %

Taux de réalisation globaux des actions du PEDT 2013 - 2016 (Pilier I et II confondus)



Taux de réalisation des actions du PEDT par pilier





Evaluation quantitative du PEDT 2013 – 2016

Recueil des fiches – actions

- Fiche action n° 5
- Fiche action n° 6
- Fiche action n° 8
- Fiche action n°16
- Fiche action n° 30
- Fiche action n°32
- Fiche action n° 34
- Fiche action n° 41
- Fiche action n°49
- Fiche action n°69
- Fiche action n°78
- Fiche action n°85
- Fiche action n°93
- Fiche action n°94
- Fiche action n°109
- Fiche action n°123
- Fiche action n° 125
- Fiche action n° 126
- Fiche action n° 127
- Fiche action n°141



N°5 « Renforcement de la coordination petite enfance et enfance et développement de projets communs entre tous les acteurs (RAM, crèches municipales et associatives, Education Nationale, MDSI, PMI, pédiatres, centres sociaux,...) »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant

Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant

Objectif opérationnel : Mettre en place un réseau formalisé des acteurs éducatifs du territoire

Projet

Action

Service/association porteur
CCAS – Petite Enfance

Elu(e) référent(e)
Patricia GAU

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

La coordination petite enfance et enfance a été renforcée depuis 2013 entre tous les partenaires Petite Enfance à deux niveaux :

- **une coordination globale :** RAM, crèches municipales et associatives, Éducation Nationale, MDSI, PMI, pédiatres, centres sociaux,...

- **une coordination de projets :** qui s'articule autour de 2 volets :

* **un volet événementiel :** une journée Petite Enfance, « Bambinofolies », a été organisée en 2013 et 2014. Elle a été coordonnée par l'ensemble des partenaires. En 2015, cet événementiel a été fusionné avec la Fête du jeu, destinée aux 3 – 12 ans afin de proposer, sur une journée, un continuum éducatif pour les 0 – 12 ans fréquentant les structures d'accueil de la Ville. Ce nouvel événementiel à destination de la petite enfance et de l'enfance s'intitule « **Drôles en Folie** ». Il s'agit d'une journée familiale rassemblant des enfants de tranches d'âge différentes et leurs familles, autour d'activités ludiques adaptées à chacun. Le but est de fédérer les différents acteurs et structures des champs de l'enfance et de la petite enfance, de valoriser le travail réalisé au sein des structures et de renforcer la parentalité. La coordination des différents acteurs a été renforcée.

En 2016, un forum de la Petite Enfance a été organisé le samedi 16 octobre.

* **le volet réponse aux besoins des familles :** un travail entre tous les partenaires est mené autour des besoins atypiques des modes de garde. Il s'agit d'apporter des pistes de réponses.

Cette action est pilotée par le service Petite Enfance, en partenariat avec la Direction de l'Éducation et la Direction de la Jeunesse pour aborder les problématiques qui touchent les 3-6 ans. Un guide d'accueil de la petite enfance présentant l'ensemble des structures du territoire a été élaboré dans ce cadre.

Partenaires associés :

* **Interne :** Direction de la Jeunesse, Direction de l'Éducation

* **Externe :** RAM, crèches municipales et associatives, Éducation Nationale, MDSI, PMI, pédiatres, centres sociaux

Public bénéficiaire :

- Enfants de 0 à 3 ans et leurs familles



N°6 « Elaboration d'une Charte de la communauté éducative »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant

Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant

Objectif opérationnel : Formaliser les relations partenariales au sein et autour de l'école

Projet

Action

Fusion avec l'action n° 7 : déclinaison des principes de la Charte en protocole partenarial de vie dans l'école pour définir site par site les responsabilités de chacun et les règles régissant le partage des locaux

Service/association porteur
Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

La Charte de la Communauté Educative a pour but de formaliser les relations entre les acteurs éducatifs gravitant autour de l'enfant au sein des écoles en vue de construire un partenariat durable et harmonieux. Elle constitue un cadre de référence structurant partagé par tous les partenaires de la communauté éducative dans les 30 écoles de la Ville. Outil innovant de dialogue partenarial, la Charte poursuit les objectifs suivants :

- garantir une cohérence de fonctionnement entre les équipes municipales et enseignantes dans toutes les écoles de la Ville
- formaliser les relations partenariales en clarifiant les missions de chaque co-éducateur, en définissant un cadre d'intervention et en précisant les relations hiérarchiques et fonctionnelles
- favoriser l'échange, le dialogue et le travail collaboratif
- fluidifier, pour les enfants, la transition entre les espaces et les temps tout en organisant la continuité et la cohérence éducative entre les projets, les acteurs et les interventions
- favoriser l'ouverture de l'école sur son environnement

A travers la Charte, il s'agit ainsi de fluidifier les transferts de responsabilité et le partage des locaux au sein des écoles.

Les principes de la Charte sont ensuite déclinés chaque année école par école et sont partagés par le Directeur d'école, le Responsable de structure périscolaire et le Responsable de site scolaire.

La signature de la Charte de la Communauté éducative est intervenue le 2 décembre 2014, au terme d'un large processus de construction partagé entre la Ville et la DSDEN. Elle a été adaptée en 2015 suite à la refonte des rythmes scolaires.

Partenaires associés :

- DSDEN

Public bénéficiaire :

- Les enfants de 3 – 12 ans scolarisés dans les écoles pessacaises
- Les professionnels de la Ville : ATSEM, agents polyvalents des écoles, animateurs
- Les enseignants
- Les parents d'élèves
- Le tissu associatif



N°8 « Instauration de temps de rencontres (réunions, journées portes ouvertes) rassemblant la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants, Ville, intervenants associatifs, bénévoles) » par école et/ou micro-territoire



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant

Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant

Objectif opérationnel : Formaliser les relations partenariales au sein et autour de l'école

Projet

Action

Service/association porteur
Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

La Ville de Pessac accorde une attention particulière à la place des partenaires éducatifs dans la construction des projets éducatifs sur le territoire. Afin de favoriser les échanges entre les acteurs de la communauté éducative sur l'ensemble du territoire, plusieurs instances partenariales sont animées par la Ville :

- **Les Comités du Périsco' Pessacais :** Conformément aux préconisations de l'évaluation qualitative externe des rythmes scolaires menée par le Cabinet ICC, ont été mis en place, à la rentrée 2015, les Comités du Périsco' Pessacais (CD2P).

Cette nouvelle instance partenariale constitue un espace de dialogue intermédiaire situé entre l'échelle micro de l'école, centrée sur des questions de gestion et de régulation quotidienne, et l'échelle stratégique de la Ville. Animés par la Ville, les CD2P ont pour but d'ouvrir l'école dans une logique de réseau, de fédérer les acteurs éducatifs autour des projets mis en oeuvre tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Ils rassemblent deux fois par an les acteurs de la communauté éducative (représentants de parents d'élèves, enseignants, associations, professionnels de la Ville), sur un micro-territoire intégrant plusieurs écoles. Il s'agit d'un espace d'information, de régulation et de proposition pour aborder le fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires et partager les projets partenariaux menés sur l'ensemble de la zone concernée.

- **Le Comité de suivi des rythmes scolaires :** Afin d'évaluer le projet d'organisation des temps de l'enfant en toute transparence, la Ville de Pessac a constitué un Comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires, associant tous les acteurs de la communauté éducative. Installé le 10 avril 2014, ce Comité partenarial est composé de représentants de parents d'élèves, de représentants de l'Education Nationale (enseignants, Directeurs d'école, Inspecteur de l'Education Nationale), de représentants du tissu associatif, de partenaires institutionnels et socio-éducatifs et de représentants de la Ville. Intégré au processus de suivi-évaluation, le Comité de suivi constitue une instance d'information et d'échange sur le déroulement du projet et les problématiques rencontrées, et un espace de proposition pour adapter et ajuster le projet si nécessaire. Il est associé à

Partenaires associés :

- Professionnels de la Ville
- Education Nationale

Public bénéficiaire :

- Parents d'élèves
- Tissu associatif
- Enseignants

chaque étape clé du processus d'évaluation.

En parallèle, des réunions de rentrée par école ont été généralisées à la rentrée 2014 tandis qu'une réunion de rentrée formalisée est organisée à l'échelle du territoire à destination des Directeurs d'école et des représentants de parents d'élèves pour présenter les enjeux de la politique éducative pour l'année scolaire en cours tandis que des groupes de travail thématiques ou des Comités de pilotage sur projet spécifique (ex : Plan numérique) associent régulièrement les acteurs de la communauté éducative.

Au-delà de ces temps de rencontres formalisés, les équipes municipales de chaque école organisent des temps conviviaux avec les familles (journées portes ouvertes, soirées familles...) et participent à des projets en partenariat avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves ou les associations du territoire.



N°16 « Réalisation d'actions et de temps d'action passerelles entre les structures »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant

Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la cohérence éducative des différents acteurs autour de l'enfant

Objectif opérationnel : Assurer une continuité des offres d'accueil en fonction des temps de vie de l'enfant et du jeune

Projet

Action

Fusion avec les actions :

- **n°17 :** proposition de temps de découverte des structures pour accompagner les passages d'une structure à l'autre

- **n°31 :** mise en place d'actions passerelles en lien avec la parentalité pour les premiers pas à l'école maternelle

- **n°38 :** développement d'actions d'accueil innovantes : immersion et adaptation, passerelles entre les groupes d'âge

- **n°39 :** fortification du lien entre les enfants scolarisés en primaire et les collégiens en conduisant des actions en lien avec les collèges, les parents et les associations dans le cadre de parcours de découverte visant à favoriser la connaissance du collège et à tisser des liens entre les acteurs éducatifs

Service/association porteur
Direction de l'Education
CCAS / Service Petite Enfance
Direction de la Jeunesse

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES
Patricia GAU

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Afin d'accompagner les passages d'une structure à l'autre, des temps de rencontre sont proposés. Il s'agit d'assurer une sécurisation affective des enfants et de leurs parents : rencontres individualisées avec les équipes, appropriation des locaux,...

*** Passerelles entre les crèches et les écoles**

Des temps de rencontres sont proposés à deux niveaux :

- Utilisation des locaux : les enfants des crèches se déplacent dans les écoles afin de découvrir les locaux (salles de danse, de motricité, ...).

- Des temps de découverte des écoles (temps communs, visites, réunions d'information) sont également organisés, notamment pour les familles de la Châtaigneraie-Arago, en partenariat avec le centre social.

*** Établissements scolaires (écoles/collèges) et accueils périscolaires**

Des temps formalisés de découverte des structures peuvent être proposés au sein des établissements scolaires.

A titre d'exemple, un lien entre les classes de CM2 et de 6^{ème} est créé dans certaines écoles. Cette action est mise en œuvre sur le secteur Alouette en partenariat avec le programme réussite éducative, l'association Mamboko et le FC Alouette.

Par ailleurs, des passerelles entre les structures périscolaires grande section de maternelle et élémentaire peuvent être élaborées en fonction des projets pédagogiques de chaque école. L'accent est porté sur les quartiers prioritaires.

*** Les centres de loisirs :**

Les enfants de 4-5 ans sont accueillis en fin d'année scolaire sur les

Partenaires associés :

- Structures d'accueil de la petite enfance et de loisirs
- Education Nationale

Public bénéficiaire :

- Enfants de 0 à 12 ans et leur famille

structures élémentaires et l'été en prévision de leur entrée à l'âge de 6 ans. Un lien entre les 9-11 ans à Romainville et les 12-13 ans de Pessac Animation a été mis en place.

D'autre part, des projets communs d'enfants d'âges différents sont favorisés : par exemple, pour les manifestations multipartenaires : Les Toiles Filantes, Drôles en Folie, les Vibrations Urbaines, le Forum Petite Enfance, 33/600 Comedy



N°30 « Développement d'actions individualisées »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant

Objectif stratégique 1.3 : Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur lisibilité, en lien avec les temps sociaux des familles

Objectif opérationnel : Construire des démarches éducatives spécifiques à la petite enfance

Projet

Action

Service/association porteur

CCAS – Petite Enfance

Elu(e) référent(e)

Patricia GAU

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Le développement d'actions d'accompagnement individualisé est au cœur du travail du service de la Petite Enfance.

* Les grands axes de la politique de la Petite Enfance ont été définis au sein de la Convention Objectif Gestion (COG) élaborée entre l'État et la CNAF pour la période 2013-2017 : Enfance, Jeunesse, Familles.

L'accompagnement à la parentalité et la conciliation vie familiale/vie professionnelle étaient les deux thèmes phares de l'année 2014.

Une réflexion sur les modes de garde a donc été engagée au sein du CCAS, en partenariat avec le Conseil Départemental, la PMI, La maison de Simone,...

* Au sein de [l'@ccueil](#) unique, des rendez-vous avec un expert sont proposés à toutes les familles qui en font la demande. Celles-ci sont reçues par les directrices des crèches (puéricultrices), formées à l'accompagnement des familles. 1/4 des familles qui font une demande à [l'@ccueil](#) unique sont reçues en entretien individualisé.

* Le Réseau des Assistantes Maternelles (RAM) propose un accueil personnalisé pour accompagner les familles dans la recherche d'un mode de garde.

Partenaires associés :

* Interne : service de [l'@ccueil](#) unique

* Externe : CAF, Conseil Départemental, PMI, La maison de Simone,...

Public bénéficiaire :

- Enfants 0 à 3 ans

- Familles



N°32 « Construction et déclinaison d'un projet de scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant

Objectif stratégique 1.3 : Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur lisibilité, en lien avec les temps sociaux des familles

Objectif opérationnel : Construire des démarches éducatives spécifiques à la petite enfance

Projet

Action

Service/association porteur

Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)

Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

La loi « Refondons l'école de la République » du 9 juillet 2013 et la circulaire du 18 décembre 2012 préconisent le développement de l'accueil en maternelle des enfants de moins de 3 ans. En outre, l'article L 113-1 du Code de l'Éducation précise que l'accueil des enfants de moins de 3 ans est assuré, en priorité, dans les "écoles situées dans un environnement social défavorisé".

Dans ce cadre, la Ville de Pessac a construit un projet de scolarisation des enfants de moins de 3 ans en partenariat avec la DSDEN, la PMI, la CAF et le service Petite Enfance de la Ville. Ce projet poursuivait trois objectifs :

- favoriser la réussite éducative dès le plus jeune âge
- augmenter le nombre de places en Toutes Petites Sections (TPS)
- proposer un maillage cohérent des places de TPS sur le territoire afin d'encourager la scolarisation précoce dans les quartiers "Politique de la Ville".

A la rentrée 2016, 2 classes dédiées à l'accueil des enfants de Toute Petite Section ont été ouvertes sur le territoire pessacais à l'école maternelle Montesquieu et G. Leygues. Au total, 46 enfants étaient scolarisés en TPS sur le territoire. Les modalités d'accès au dispositif TPS ont été formalisées dans le règlement des inscriptions scolaires (mise en place de critères objectifs et d'une Commission partenariale d'attribution des places). Un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué afin d'accompagner la mise en oeuvre de ce dispositif et de construire des modalités d'accueil spécifiques à cette tranche d'âge. Les locaux ont ainsi été aménagés pour un coût total de 27 000 €.

Partenaires associés :

- Professionnels municipaux de la petite enfance, ATSEM, @ccueil unique
- Enseignants, Inspecteur de l'Éducation Nationale, DSDEN
- PMI, CAF

Public bénéficiaire :

- Enfants de 2 – 3 ans et leurs familles domiciliés dans les quartiers « Politique de la Ville »



N°34 «Poursuite du développement du service Innov'Accueil (accueil de la petite enfance en urgence) »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°1 : Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant

Objectif stratégique 1.3 : Renforcer l'articulation et la fluidité des temps en accentuant leur qualité, leur singularité et leur lisibilité, en lien avec les temps sociaux des familles

Objectif opérationnel : Construire des démarches éducatives spécifiques à la petite enfance

Projet

Action

Service/association porteur
CCAS – Petite enfance

Elu(e) référent(e)
Patricia GAU

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Un service d'accueil en urgence de la Petite Enfance est en place depuis 2004.

Les appels sont reçus au service Petite Enfance où les demandes sont analysées afin d'apporter une réponse optimale.

Plusieurs solutions d'accueil peuvent être proposées :

- Centre d'accueil collectifs
- Assistante maternelle qui se déplace au domicile des familles, ..

Ces dernières années, l'offre d'accueil a connu une diversification puisque seule l'intervention d'une assistante maternelle à domicile était proposée. Une analyse de l'urgence des familles est faite pour apporter une offre adéquate.

Une extension de l'accueil d'urgence a également été mise en place puisqu'elle ne touche pas seulement les 0-3 ans mais aussi les 0-4 ans.

Elle s'adresse donc à tous les enfants non scolarisés.

Ce dispositif est mis en place en lien avec les obligations d'accueil occasionnel et d'urgence des structures collectives.

Partenaires associés :

- accueils collectifs Petite Enfance, assistantes maternelles

Public bénéficiaire :

- Enfants de 0 à 4 ans et leur famille



**N°41 « Mise en place d'espaces collaboratifs
(portail @ccueil, Espace Numérique de
Travail, ... »**



**Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une
forme scolaire à une forme éducative**

Orientation prioritaire n°2 : Favoriser la participation des familles et garantir un accès responsable au service

Objectif stratégique 2.1 : Permettre l'accès des familles à l'information

Objectif opérationnel : Mieux communiquer à destination du plus grand nombre

Projet

Action

Service/association porteur

Direction de l'Éducation
Direction Relations Usagers

Elu(e) référent(e)

Emmanuel MAGES
Benoît GRANGE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Plusieurs espaces collaboratifs sont mis en place :

***Le Portail @ccueil** permet aux familles de réaliser leurs démarches d'inscription et de réservation de services péri et extra scolaires. Le périmètre est lié à celui de l'accueil unique.

En 2015, 8367 démarche en ligne ont été réalisées, soit 50% des démarches des familles.

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016 : 8812 démarche en ligne ont été réalisées soit 55 % des démarches des familles. Les modifications de planning DUS – Déclaration d'Utilisation de Service - sont réalisées à 80 % via le Portail @ccueil

Depuis le 28 octobre 2016, un nouveau portail @ccueil a été ouvert pour les familles pour les inscriptions et réservations : petite enfance, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

* **Un espace numérique de travail (ENT)** est en cours d'expérimentation dans le cadre du Plan numérique des écoles (cf action n°126)

* **Le Portail Asso** a été déployé en 2014 pour permettre aux associations de communiquer avec les services de la Ville et de pouvoir disposer d'une interface avec les pessacais.

Partenaires associés :

- DGNSI (Bordeaux Métropole), prestataires de service

Public bénéficiaire :

- Familles pessacaises
- Tissu associatif



N°49 « Mise en place de la Déclaration d'Utilisation de Service (DUS) »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°2 : Favoriser la participation des familles et garantir un accès responsable au service

Objectif stratégique 2.3 : Mettre en place une politique d'accès prenant en compte les besoins et les ressources des familles

Objectif opérationnel : Responsabiliser les familles pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions

Projet

Action

Service/association porteur
Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

En 2013 – 2014, la Ville de Pessac a mis en place une nouvelle procédure d'accès aux services périscolaires afin de responsabiliser les familles. Ce changement était justifié par les limites rencontrées par l'ancien système à savoir :

- La responsabilité de déclarer ses intentions de fréquentation du service reposait au quotidien sur les enfants et non sur les parents (notamment pour la restauration), ce qui engendrait de nombreuses difficultés et interrogeait la sécurité des enfants lors des passages de relais
- Le système ne permettait pas d'anticiper la consommation réelle de service en vue de planifier les moyens municipaux (humains, matériels, ...) à déployer
- Le système était inadapté au regard du changement d'échelle de fréquentation induit par la mise en place des ateliers éducatifs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Dans ce contexte, la refonte de la procédure d'accès aux services péri et extrascolaires s'avérait nécessaire afin de maintenir une qualité de service sans conditions restrictives d'accès.

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle procédure, construite avec les représentants de parents d'élèves, étaient les suivants :

- garantir la sécurité des enfants lors des transferts de responsabilité en éditant des listes fiables ;
- renforcer la qualité de service par une meilleure programmation des activités et de l'offre d'animation proposées aux enfants ;
- optimiser le fonctionnement du service par une meilleure anticipation et une planification des moyens municipaux à mettre en œuvre.

En complément de l'inscription administrative, il s'agit ainsi à travers la DUS d'inciter les parents à indiquer les jours où leurs enfants seront présents.

L'enjeu était ainsi pour la Ville d'en appeler à la responsabilité éducative des parents, en tant qu'acteurs éducatifs, afin de garantir les meilleures conditions d'accueil pour les enfants pessacais.

La mise en place de cette nouvelle procédure a donné lieu à une évaluation qui a abouti à des améliorations du dispositif (révision du périmètre et des modalités d'application de la DUS ainsi que du délai d'information de la Ville) afin de tenir compte des contraintes familiales et professionnelles des familles tout en sécurisant les transferts de responsabilité.

Partenaires associés :

- Représentants de parents d'élèves
- Directeurs d'école

Public bénéficiaire :

- Enfants fréquentant les services péri et extrascolaires pessacais
- Familles pessacaises
- Agents municipaux



N°69 « Mise en place d'une offre de restauration végétarienne dans tous les restaurants scolaires de la Ville »



Pilier 1 : Une mission éducative partagée sur le territoire : le passage d'une forme scolaire à une forme éducative

Orientation prioritaire n°4 : Offrir un environnement éducatif épanouissant prenant en compte les besoins des enfants

Objectif stratégique 4.1 : Créer des conditions d'apprentissage innovantes, favorisant le développement et le bien-être de l'enfant

Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des conditions matérielles propices à la réussite éducative et au développement des enfants

Projet

Action

Redéfinition de l'action

Service/association porteur
Direction de l'Éducation
Direction de la Restauration collective

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

A la rentrée 2016, la Ville a intégré un nouveau choix de menus végétariens dans son offre de restauration collective.

Cette décision s'inscrit dans le prolongement de la démarche de respect de l'environnement déjà intégrée dans l'offre de restauration municipale qui s'articule autour de :

- propositions journalières de produits bio
- menus établis selon le cycle des saisons,
- recherche d'approvisionnements de proximité,
- préparations traditionnelles à base de produits frais...

Déclinant au niveau local les orientations issues de la COP 21, cet élargissement de l'offre de restauration vise ainsi à répondre à des enjeux environnementaux, à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction de l'empreinte carbone (l'alimentation représente 30 % des rejets de gaz à effet de serre, dont 17 % pour le seul élevage bovin). Par ailleurs, il s'agit d'offrir une solution visant à réduire la consommation excessive de viande, dans un souci de santé publique.

Dans ce contexte, le repas végétarien proposé à Pessac permet de corriger ces excès, tout en garantissant un apport satisfaisant en protéines, en conservant notamment produits laitiers, poissons et préparations à base d'œufs. A la rentrée 2016, il concerne près de 20 % des enfants inscrits à la restauration scolaire.

Partenaires associés :

- Société ANSAMBLE
- Professionnels municipaux en charge de la restauration scolaire

Public bénéficiaire :

- Enfants fréquentant le service de restauration scolaire et leur famille



N°78 « Déploiement et élargissement des parcours thématiques »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°5 : Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire des actions éducatives cohérentes et structurées

Objectif stratégique 5.1 : Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant

Objectif opérationnel : Inscrire les enfants et les jeunes dans des parcours éducatifs thématiques cohérents et structurés

Projet

Action

Service/association porteur
Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville encourage les pratiques artistiques, culturelles et environnementales sur le temps scolaire en proposant des parcours thématiques.

Fruit d'un travail mené conjointement entre la Ville, l'Éducation Nationale et l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire, cette démarche vise à structurer l'ensemble de l'offre culturelle et environnementale proposée aux écoles pessacaises durant le temps scolaire en proposant une boîte à outils aux enseignants.

Les objectifs des parcours thématiques se déclinent de la manière suivante :

- enrichir les trajectoires de tous les enfants au cours de leur scolarité pessacaise
- concevoir les actions éducatives sous forme de parcours structurés autour d'un volet culturel et environnemental
- renforcer la complémentarité entre les actions éducatives proposées à l'échelle du territoire en vue de garantir la cohérence éducative

Les parcours thématiques font l'objet d'une évaluation partagée avec l'ensemble des acteurs : les équipes enseignantes ainsi que chaque porteur d'action rédigent un bilan, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Les actions s'articulent de la manière suivante :

- **un premier niveau de découverte** proposant un ensemble d'actions généralistes, largement ouvertes à toutes les classes selon leurs besoins ponctuels
- **un deuxième niveau de sensibilisation** proposant un ensemble d'actions ciblées ouvertes aux classes ayant un projet spécifique ou s'intégrant dans le projet-dispositif de la Circonscription de l'Éducation Nationale
- **un troisième niveau proposant un ensemble d'outils pédagogiques** permettant aux équipes enseignantes de compléter et d'approfondir les actions proposées

Partenaires associés :

- Inspection de l'Éducation Nationale
- Opérateurs culturels et environnementaux du territoire

Public bénéficiaire :

- Enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire dans les écoles pessacaises





N°85 « Déploiement du projet de lecture publique »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°5 : Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire des actions éducatives cohérentes et structurées

Objectif stratégique 5.1 : Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant

Objectif opérationnel : Impulser une démarche de développement de la lecture publique et d'accès au livre

■ Projet

□ Action

Redéfinition de l'action et fusion avec les actions :

- n°87 : intégration des BCD dans le réseau des bibliothèques de Pessac

- n°89 : mise en place dans toutes les écoles d'actions de médiation autour du livre sur la pause méridienne et durant les ateliers éducatifs

Service/association porteur

Direction de l'Éducation
Direction de la Culture

Elu(e) référent(e)

Emmanuel MAGES
Isabelle DULAURENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac a initié un projet expérimental de promotion de la lecture publique au sein des BCD (Bibliothèques Centres Documentaires) de la Ville.

A travers ce projet, il s'agit de lutter contre les inégalités d'accès à la connaissance et à l'objet "livre", notamment dans les quartiers prioritaires en proposant l'animation de ces lieux de savoirs partagés.

L'enjeu est de permettre aux enfants scolarisés dans les écoles pessacaises une découverte et une appropriation de l'objet "livre" pour leur donner le goût, l'envie et le plaisir de lire tout en repositionnant les BCD au cœur de la dynamique de l'école.

Cette action s'articule avec d'autres actions menées dans les quartiers prioritaires par l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville).

Ce projet expérimental repose sur le déploiement de jeunes en service civique sur le territoire pessacais dans les BCD des écoles pour proposer des animations et des actions de médiation autour du livre pendant le temps scolaire et/ou périscolaire. Cette action vise ainsi à enrichir l'offre éducative proposée par la Ville tout en favorisant l'engagement des jeunes dans des missions de service public dans la perspective d'un territoire apprenant.

Cette expérimentation a été lancée en 2014 (4 écoles concernées) et a été élargie à 9 écoles du territoire à la rentrée 2015 et 10 écoles à la rentrée 2016, qui ont pu bénéficier d'une personne dédiée à "l'animation du livre".

En parallèle, un plan d'équipement numérique des BCD de la Ville est en cours de réalisation afin de mettre en réseau les écoles et la Médiathèque de la Ville pour favoriser l'accès aux ressources éducatives.

A côté de ce projet, d'autres actions du Plan de lecture publique méritent d'être soulignées, touchant un public allant de la petite enfance à l'adolescence :

Partenaires associés :

- Professionnels municipaux du livre
- Services civiques
- DGNSI (Bordeaux Métropole)
- Education Nationale

Public bénéficiaire :

- Enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire, et les collégiens
- Enseignants

* « Cadeau-livre » à destination de la petite enfance

Un livre est offert à chaque enfant entrant en classe de maternelle. Une découverte de la bibliothèque est également organisée.

Des lectures au sein des PMI, des crèches par le biais des assistantes maternelles sont mises en place.

* Aménagement d'un secteur adolescent au sein de la médiathèque J. Ellul :

Quand les adolescents (13-14 ans) sortent du secteur enfant pour rejoindre le secteur adulte, ils se sentent perdus. Le secteur enfant présente en effet des rayonnages adaptés, les livres sont présentés côté couverture,...

Une réflexion autour d'un nouvel aménagement de l'espace adulte a donc été menée avec la mise en place d'un secteur adolescent identifié.

* Capter le public « non-cadré » adolescent :

Les simples usagers adolescents, ne faisant pas partie d'un groupe constitué, sont difficiles à capter pour la médiathèque. Une réflexion sur ce public spécifique a été menée.

* Les lectures en BCD

Les bénévoles intervenant dans les BCD des écoles publiques de Pessac et les services civiques sont formés par les professionnels de la médiathèque pour l'aménagement, le catalogage et le désherbage. 12 000 livres sont mis à disposition des BCD par la médiathèque.

* Les lectures en CDI

Depuis 2009, les bibliothécaires de la médiathèque J. Ellul et de la bibliothèque P. Neruda se déplacent dans des collèges de Pessac pour faire des lectures aux élèves, au sein des CDI situés dans leur aire géographique.

Il s'agit de soutenir la lecture publique, de présenter les bibliothèques de Pessac et d'assurer une visibilité tout en promouvant la lecture sous l'angle du plaisir et de l'ouverture à l'imaginaire.

Les partenaires : Collège Gérard Philipe, Collège François Mitterrand, Collège Jeanne d'Arc, Collège de l'Alouette.

6 à 8 visites de novembre à juin sont organisées.



N°93 « Poursuite du déploiement du Pass'Sport Culture »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°5 : Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire des actions éducatives cohérentes et structurées

Objectif stratégique 5.1 : Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant

Objectif opérationnel : Favoriser les pratiques culturelles et sportives des jeunes

Projet

Action

Service/association porteur

Direction de la Jeunesse

Elu(e) référent(e)

Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Le dispositif Pass'Jeune / Pass'Enfant est un chéquier comprenant une vingtaine de coupons liés à des activités sportives ou culturelles.

Ce dispositif vise à remplir deux objectifs :

- Lever certaines contraintes financières liées aux coûts des activités culturelles et sportives
- Faire découvrir par le biais d'une entrée gratuite certaines offres culturelles ou sportives peu connues du public

Initialement proposé aux 12-25 ans, ce dispositif a été renforcé en 2015 et concerne l'ensemble des jeunes de 6 à 25 ans. Afin de proposer une offre adaptée au public, deux chèquiers sont vendus aux usagers de la commune : le Pass'Enfant pour les 6-11 ans et le Pass'Jeune pour les 12-25 ans.

Le principe de fonctionnement est celui de la contremarque. Le détenteur du chéquier donne le coupon spécifique à une activité pour y accéder. En contrepartie l'opérateur autorise l'accès gratuit ou à tarif réduit pour le détenteur. Ce chéquier comporte certains coupons attractifs (ex : entrée au stade nautique ou au cinéma), qui motivent l'acquisition et permettent de découvrir d'autres activités éducatives.

Le prix d'acquisition est faible (5€) et est parfois pris en charge par des dispositifs d'actions sociales ou éducatives. Les coupons sont ensuite remboursés aux opérateurs culturels et sportifs. La Ville assume ainsi l'ensemble du budget de l'opération. A titre indicatif, en 2014 – 2015, 1331 Pass ont été vendus (620 pass 6-11 ans, 711 Pass 12-25 ans)

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes de la commune. Le fait de vendre ce chéquier par le biais des centres sociaux du territoire et d'être associé au dispositif de réussite éducative permet de s'adresser aux jeunes dont les situations sociales et éducatives sont les plus difficiles. Les enfants ont été associés, par le biais du Conseil Municipal des Enfants, à la conception du Pass'Enfant. Ils ont été interrogés sur leurs besoins et souhaits d'activités au sein du Pass. Ils ont également été consultés sur le choix du nom. Ce dispositif est un outil au service des équipes d'animation et de l'ensemble des acteurs éducatifs, qui peuvent organiser des sorties collectives et ainsi construire un programme d'activités sans freins tarifaires.

Partenaires associés :

- Opérateurs culturels et sportifs du territoire

Public bénéficiaire :

- Enfants et jeunes pessacais de 6 à 25 ans



N°94 « Affirmation et valorisation des pratiques urbaines de la jeunesse »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°5 : Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire des actions éducatives cohérentes et structurées

Objectif stratégique 5.1 : Structurer et articuler sur l'ensemble du territoire les actions éducatives dans un cadre institutionnalisé et innovant

Objectif opérationnel : Favoriser les pratiques culturelles et sportives des jeunes

Projet

Action

Service/association porteur

Direction de la Jeunesse

Elu(e) référent(e)

Emmanuel MAGES

Fusion avec les actions :

- n°95 : développement d'ateliers d'initiation ou de parcours de pratiques à destination des enfants et des jeunes dans le champ des cultures urbaines

- n°97 : poursuite de la mise en place d'événements dédiés aux pratiques urbaines de la jeunesse

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Les Vibrations urbaines constituent un lieu de mélange de pratiques liées aux cultures urbaines, qui favorise les croisements entre jeunes venant d'horizons sociaux très différents.

Le festival dure 10 jours, pendant les vacances d'automne, et regroupe l'ensemble des disciplines/pratiques culturelles ou sportives qu'une ville peut contenir en son sein, sous la dénomination « cultures urbaines ». Chaque édition cherche à associer l'événementiel à l'éducatif. Ce festival propose une programmation riche et diversifiée : compétitions skate, bmx, breakdance / concerts / performances et expositions graffiti / tournois sportifs / création chorégraphique..., mais également des moments plus intimes comme les ateliers, qui permettent aux jeunes de rencontrer des personnalités reconnues afin de progresser dans leurs pratiques. Dès l'origine, un partenariat fidèle s'est créé avec de nombreuses associations et forces vives spécialistes et activistes dans ces cultures urbaines, mais également les structures socio-éducatives du territoire. Sur le site de Bellegrave, le festival regroupe un village, une zone d'animations, un chapiteau de 2000 m² qui héberge les compétitions de glisse, un skate park extérieur pour l'entraînement et la salle Bellegrave.

Pour les accueils de loisirs 6-11 ans, des sensibilisations des enfants aux pratiques urbaines sont organisées avant la manifestation. Durant le festival, les enfants de 3-11 ans fréquentant les centres de loisirs, participent à des ateliers et au festival. Des rendez-vous sont proposés aux familles pour les animations et spectacles des soirées et week-end.

La 19e édition des Vibrations urbaines a accueilli 20 000 festivaliers dont 2340 enfants de 6 à 12 ans et 8100 de 13 à 18 ans.

Partenaires associés :

- Sportifs, artistes locaux et internationaux
- Partenaires institutionnels : Bordeaux Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, centres sociaux
- Partenaires économiques
- Associations de l'aire métropolitaine

Public bénéficiaire :

- Enfants, jeunes : 6 – 25 ans
- Familles pessacaises



N°109 « Mise en œuvre d'actions spécifiques de prévention santé »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°5 : Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs pour co-construire des actions éducatives cohérentes et structurées

Objectif stratégique 5.2 : Soutenir le développement d'actions éducatives novatrices par micro-territoire

Objectif opérationnel : Favoriser la prévention et l'éducation à la santé pour concourir au bien-être de tous

Projet

Action

Service/association porteur
Direction de la Jeunesse

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

La jeunesse constitue une période d'instabilité : transformations, tentations, transgressions, prises d'initiatives et prises de risques en jalonnent le chemin. La promotion de la santé auprès des jeunes est donc particulièrement importante car la découverte de l'autonomie les expose à toute une série de risques. La Ville a ainsi souhaité développer des actions d'éducation à la santé pour tous les jeunes de la commune.

Dans le cadre de ses missions « hors les murs », le Bureau Information Jeunesse développe ainsi au sein des collèges et des lycées du territoire des actions de sensibilisation sur les conduites à risques (l'alcool, la sexualité, le genre, les incivilités...). Le lien avec les équipes enseignantes est primordial dans ce projet. Les responsables des établissements scolaires peuvent interpellier le BIJ sur des situations problématiques, tout comme les jeunes en recherche d'informations santé. L'animatrice du BIJ élabore par la suite des actions en fonction des problématiques rencontrées, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les professionnels et les jeunes.

Trois niveaux d'intervention sont mis en place :

- Dans les collèges, des ateliers de prévention des IST et de l'alcoolisme sont animés par le personnel de l'établissement et un professionnel du BIJ. À cette occasion, les élèves peuvent découvrir les informations sous la forme d'expositions interactives, de séances de théâtre forum...
- Au lycée professionnel, au lycée d'enseignement adapté, au lycée général et au lycée technique, comme dans les collèges, les élèves ont été sensibilisés aux risques par une pièce de théâtre interactive : à travers les réactions des jeunes, le jeu des comédiens est amené à évoluer, rendant la pièce unique à chaque intervention. Un débat, animé par une infirmière, l'animatrice jeunesse, un comédien et un professionnel de santé extérieur, clôture l'intervention. Pour la prévention contre le sida, une exposition est installée dans les lycées et elle est accompagnée par une distribution de rubans rouges réalisés par un comité d'élèves volontaires le 1er décembre, par des stands animés par les élèves et par des diffusions de vidéos et des ateliers.
- Pour un public plus large : Un concours artistique, « Ruban rouge », est organisé chaque année pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre le SIDA. L'intérêt principal est de travailler une activité artistique en abordant le sujet de la santé, afin de libérer la parole sur le sujet. Ce concours est

Partenaires associés :

- Sida Info Service, CACIS (Centre Accueil Consultation Information Sexualité), Collectif Sida 33, IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé), les établissements scolaires, les instituts médico-éducatifs DON BOSCO, ADAPEI

Public bénéficiaire :

- Jeunes pessacais de 9 à 18 ans

lancé lors de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, le 1er décembre. Les créations font l'objet d'une exposition dans le cadre du SIDACTION en avril au cours de laquelle sont désignés les lauréats.

Bilan quantitatif :

1 368 jeunes ont été concernés par le dispositif. Celui-ci s'adresse principalement aux élèves des collèges et des lycées.

(9-12 ans : 660 élèves ; 13-16 ans élèves : 108 ; 17-18 ans : 600 élèves)



N°123 « Déclinaison d'une démarche prospective carte scolaire »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°6 : Affirmer la réussite de tous

Objectif stratégique 6.1 : Donner les mêmes chances de réussite sur le territoire

Objectif opérationnel : Contribuer à la mixité sociale sur le territoire par la mixité scolaire à travers une démarche carte scolaire

Projet

Action

Service/association porteur
Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)
Emmanuel MAGES

Redéfinition et fusion avec l'action :

- n°124 : proposition d'une programmation pluriannuelle des investissements à réaliser sur la période 2014 – 2020, en cohérence avec la dynamique démographique, urbaine et l'évolution de la population scolaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Dans un contexte d'augmentation des effectifs scolaires en lien avec la dynamique de construction de logements, la Ville de Pessac s'est lancée dans une démarche prospective carte scolaire afin d'adapter la sectorisation scolaire aux évolutions démographiques du territoire. Cette démarche visait à proposer une sectorisation scolaire plus équilibrée permettant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions tout en favorisant la mixité sociale au sein des écoles.

Cette démarche structurante pour le territoire à moyen et long terme a été conduite avec l'appui de socio-démographes (MBH Consultante et DémoStratégie).

A l'issue d'un large processus de concertation mené en 2015 avec les parents, les enseignants, les associations et les professionnels de la Ville, une nouvelle sectorisation scolaire, articulée autour de 13 secteurs, a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2016 pour une application à la rentrée 2016.

Cette démarche prospective s'est également accompagnée de la mise en place d'une Commission partenariale des inscriptions scolaires, de la formalisation d'un règlement des inscriptions dans un souci de transparence et de dialogue partenarial, de la réalisation d'une programmation pluriannuelle des opérations de travaux à réaliser sur les écoles sur la période 2016 – 2020 et d'un resserrement des conditions de dérogations.

Si la refonte de la carte scolaire produit ses premiers effets, une première évaluation de la mise en oeuvre de la nouvelle sectorisation scolaire a été réalisée en décembre 2016 pour analyser l'impact des modifications opérées, suivre la dynamique des effectifs scolaires, en lien avec l'évolution de la construction de logements sur le territoire, et procéder aux premiers ajustements dans une logique d'anticipation.

Partenaires associés :

- Direction des Bâtiments
- Bordeaux Métropole
- DSDEN

Public bénéficiaire :

- Enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville
- Parents d'élèves
- Enseignants



N°125 « Expérimentation d'outils numériques innovants »
Sensibilisation à la culture numérique : projet culture – code – génération robots



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°6 : Affirmer la réussite de tous

Objectif stratégique 6.1 : Donner les mêmes chances de réussite sur le territoire

Objectif opérationnel : Lutter contre la fracture numérique

Projet

Action

Service/association porteur
 Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)
 Emmanuel MAGES
 Benoît GRANGE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Ce projet expérimental, initié à la rentrée 2015 par la Ville de Pessac en partenariat avec l'INRIA - Institut National de Recherche en Informatique et Automatique -, s'adresse à tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la Ville, sur le temps périscolaire, et à leur famille, sur le temps extrascolaire. Il s'agit de sensibiliser les enfants, de manière ludique, à la robotique, à la culture numérique et à la découverte du Code informatique.

L'expérimentation « Culture Code, génération robots » consiste à proposer aux enfants d'élémentaire des ateliers ludiques et gratuits d'initiation au Code informatique, à travers la manipulation du robot « Open Source » Thymio2. 45 agents municipaux ont été formés et 60 robots ont été déployés afin de proposer, deux fois par semaine, des animations dans les 14 écoles élémentaires de la ville. À travers la manipulation du robot, les enfants peuvent ainsi découvrir les bases de la méthode d'investigation scientifique dans un cadre ludique, motivant et coopératif.

En complémentarité de cette action, des temps forts sont organisés au sein de la médiathèque pour développer les interactions familles/enfants autour de la robotique. Durant le temps extrascolaire, tout au long de l'année, les enfants sont ainsi invités à participer à une manifestation gratuite à la médiathèque, accompagnés d'un adulte, pour découvrir l'outil « robot » autour d'ateliers ludiques de démonstration. Ils partagent ensuite leurs expériences autour d'un goûter.

Bilan quantitatif : Entre juin 2015 et avril 2016, 12 Coding Goûters ainsi qu'un Coding Day ont été organisés. 1 900 enfants d'élémentaire sont concernés (60 % des enfants scolarisés) lors des ateliers éducatifs et 150 durant les « Coding Goûters ».

Par ailleurs, la Ville de Pessac participe à un protocole de recherche appliquée en partageant son retour d'expérience avec l'INRIA afin d'améliorer le programme Inirobot. Ce projet permet ainsi de renforcer les interactions entre la Ville de Pessac et la recherche universitaire dans le cadre d'un territoire apprenant.

Un renforcement de la cohérence entre temps scolaire et périscolaire est à apporter à travers la mise à disposition des petits robots sur le temps scolaire, dans le cadre de projets portés par les enseignants. Enfin, un élargissement de l'offre aux maternelles est prévu dans le cadre du déploiement du Plan numérique pour les maternelles en 2016 / 2017.

Partenaires associés :

- Médiathèque
- INRIA
- DSDEN
- CAF

Public bénéficiaire :

- Enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville



N°126 « Déclinaison du Plan numérique pour les écoles »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°6 : Affirmer la réussite de tous

Objectif stratégique 6.1 : Donner les mêmes chances de réussite sur le territoire

Objectif opérationnel : Lutter contre la fracture numérique

Projet

Action

Reformulation et fusion avec des actions :

- **n°126 :** déploiement en partenariat avec 9 Ville de la CUB et la DSDEN d'un Espace Numérique de Travail, interface collaborative entre les acteurs éducatifs du territoire

- **n°127 :** déploiement des tableaux numériques (Vidéo-Projecteur Interactif – VPI -) à l'échelle du territoire sur la base d'un appel à projets (plusieurs vagues d'équipements)

- **n°80 :** réflexion autour d'un parcours de découverte et de formation autour des logiciels libres

Service/association porteur

Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)

Emmanuel MAGES
Benoît GRANGE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Le Plan numérique pour les écoles constitue le levier structurant pour offrir à tous les enfants scolarisés dans les écoles du territoire un environnement éducatif épanouissant et lutter contre la fracture numérique, notamment dans les quartiers prioritaires.

Inscrite dans un cadre pluriannuel, il poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Faire entrer le numérique au sein des classes pour favoriser l'émergence de pratiques pédagogiques renouvelées et innovantes au service de la réussite éducative des enfants
- Promouvoir l'ouverture de l'école sur son environnement
- Structurer les relations entre les différents acteurs éducatifs du territoire et renforcer l'implication des enfants et des parents, à travers notamment l'Espace Numérique de Travail (ENT)
- Offrir aux personnels municipaux des écoles un accès au numérique et optimiser le travail des équipes
- Favoriser l'accès aux ressources éducatives, leur mutualisation et le travail collaboratif à travers la valorisation de la politique de logiciels libres.

Le développement du numérique éducatif constitue une véritable rupture dans le cadre de la transmission des savoirs. En effet, en introduisant des outils numériques au sein des classes, une notion de plaisir est développée, mais également de l'appétence aux apprentissages pour redonner le goût de l'école et l'envie d'apprendre. Les outils interactifs déployés favorisent l'émergence d'un autre rapport au savoir et à la connaissance. Constituant un élément de forte motivation pour les élèves, ils permettent ainsi aux enfants d'entretenir avec l'école un lien beaucoup plus constructif et porteur de succès. Les outils numériques apparaissent ainsi comme un moyen de lutter contre le décrochage.

En outre, mettre à la disposition des enfants des outils numériques innovants et performants permet de développer leur confiance, leur autonomie et leur créativité tout en leur permettant d'acquérir des compétences utiles pour l'avenir. Véritable enjeu pour la réussite éducative

Partenaires associés :

- Médiathèque
- DSDEN
- INRIA
- Bordeaux Métropole

Public bénéficiaire :

- enseignants
- professionnels municipaux de l'Éducation
- enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire dans les écoles de la Ville

et l'égalité des chances, l'outil numérique est également un outil d'intégration sociale tandis que la dimension collaborative des outils numériques permet aux enfants d'apprendre à travailler en équipe.

Cette démarche s'articule autour d'une dynamique d'équipements, construite dans un cadre partenarial, afin d'essaimer progressivement la culture numérique à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, le Plan numérique pour les écoles constitue un projet global qui s'articule autour de 4 axes :

- Un volet relatif à l'équipement des écoles élémentaires (finalisé à la rentrée 2014) : 126 classes équipées en tableaux numériques interactifs et en ordinateurs (2-3 par classe)
- Un volet relatif à l'équipement des écoles maternelles (lancé à la rentrée 2015 et finalisé à la rentrée 2016) : l'installation d'un vidéo-projecteur simple, d'un ordinateur portable et d'un visualiseur pour les classes de grandes sections
- Un volet portant sur l'expérimentation d'outils et de démarches numériques innovants : mise à disposition de tablettes numériques, montée en puissance de l'Espace Numérique de Travail (ENT), interface collaborative visant à faciliter les échanges entre les parents, les enseignants et la ville, équipement harmonisé des BCD dans le cadre du projet de lecture publique, sensibilisation des enfants à la robotique et à la culture numérique dans le cadre des ateliers éducatifs
- Un volet relatif à l'informatisation et au pointage des activités périscolaires pour faciliter le travail des équipes municipales afin de concentrer leurs actions sur des missions éducatives.

À travers l'ensemble de ces actions, l'enjeu fondamental est de démocratiser l'accès à la connaissance pour favoriser l'émergence d'un territoire apprenant. La méthode déployée repose sur une logique d'appels à projets pour favoriser l'appropriation des outils, garantir une réelle implication des acteurs dans l'utilisation des matériels et la construction de projets éducatifs numériques au profit des enfants, et favoriser une entrée par les usages qui détermine la stratégie d'équipements (et non l'inverse).

La mise en œuvre du Plan numérique pour les écoles fait l'objet d'une évaluation partagée par les acteurs éducatifs, parties prenantes du projet, dans le cadre d'un Comité de suivi qui se réunit tous les semestres. Les retours d'expérience sont formalisés à travers différents outils (questionnaire,...) qui permettent d'ajuster le projet si nécessaire dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Globalement, les premiers effets constatés sont très positifs tandis que les aspects ludiques, collaboratifs et interactifs des outils numériques déployés sont plébiscités par les enfants, les familles et les enseignants qui les utilisent quotidiennement.



N°137 « Mise en place de groupes de réflexion autour de l'accueil et de la parentalité entre professionnels de la petite enfance »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°6 : Affirmer la réussite de tous

Objectif stratégique 6.3 : Soutenir et renforcer la parentalité

Objectif opérationnel : Développer des réseaux de professionnels autour de la parentalité

Projet

Action

Service/association porteur
CCAS – Service Petite Enfance

Elu(e) référent(e)
Patricia GAU

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

La Ville a impulsé un travail partagé entre les structures municipales et les structures associatives depuis 2013. En effet, depuis cette date, les réunions de coordination petite enfance sont communes aux différentes structures d'accueil. Elles permettent notamment une meilleure diffusion de l'information professionnelle et/ou territoriale, une réflexion commune autour de la qualité d'accueil, une préparation commune et thématique des bilans qualitatifs annuels....

Depuis 2016, deux étapes supplémentaires ont été franchies avec la Commission d'Admission à un Mode d'Accueil (CAMA) et le guichet accueil unique qui informe sur l'ensemble des modes d'accueils et réalise les pré-inscriptions pour les demandes d'accueil en structure municipale ou associative.

L'accueil unique permet ainsi une simplification des démarches pour les familles. La commission permet une transparence sur les critères d'attribution et un panel possible de réponses pour mieux répondre aux besoins des familles .

Chaque membre de la CAMA peut donner son avis sur les dossiers examinés. En cas de désaccord au sein de la CAMA, la décision finale est prise par la Présidente. La CAMA se réunit au maximum 4 fois par an.

Bilan quantitatif : En 2015, 500 enfants de 0 à 2 ans ont été concernés.

Evaluation : Plusieurs temps et outils permettent de réaliser le suivi du projet :

- une convention pluriannuelle d'objectifs
- une charte d'accueil communicable aux familles
- une évaluation régulière du dispositif
- un suivi annuel par le Comité de pilotage (COFIL)

Une inscription du dispositif dans la Convention Territoriale Globale
Cette action est conduite en collaboration avec la CAF, le Département de la Gironde et les crèches associatives de Pessac.

Par ailleurs, la mise en place du Forum petite enfance le 15 octobre 2016 a permis aux professionnels de se rencontrer, aux parents de s'informer et d'impulser une dynamique autour de la communication et de l'échange sur les modes de garde et la parentalité.

Partenaires associés :

- *Interne : Education, Structures d'accueil périscolaires et de loisirs, Médiathèque, accueil unique
- * Externe : Département (MDSI, PMI), CAF, centres sociaux

Public bénéficiaire :

- Enfants 0 à 4 ans et leur famille
- Futurs parents



N°141 « Evolution du Conseil Municipal des Enfants »



Pilier 2 : Une mise en synergie des ressources du territoire, productrices d'actions innovantes

Orientation prioritaire n°7 : Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes

Objectif stratégique 7.1 : Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie locale

Objectif opérationnel : Développer des dispositifs d'apprentissage de la citoyenneté

Projet

Action

Service/association porteur
Direction de l'Éducation

Elu(e) référent(e)
Laurence MENEZO

Redéfinition de l'action

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contexte, enjeux, objectifs :

Outil de sensibilisation à la vie démocratique et citoyenne à destination des enfants, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été créé en 1991, en étroite collaboration avec l'Education Nationale.

Après 25 ans de fonctionnement, il est apparu nécessaire de redynamiser le dispositif afin de susciter davantage d'échanges et de passerelles au sein des écoles autour des projets développés.

Forte du bilan de ce dispositif, la Ville a décidé de faire évoluer le CME à la rentrée 2015, en revisitant son fonctionnement, en lien avec les temps périscolaires (et non plus uniquement scolaires). En effet, le positionnement du CME sur l'ensemble des temps périscolaires municipaux (accueil périscolaire, pause méridienne et ateliers éducatifs) représente pour la Ville un véritable enjeu en termes d'éducation à la citoyenneté, en élargissant le public concerné (enfants scolarisés du CP au CM2). Ainsi intégré aux projets pédagogiques des accueils périscolaires, le dispositif revisité poursuit les objectifs suivants :

- accompagner les enfants à devenir des citoyens de demain, critiques et ouverts aux mondes qui les entourent ;
- éveiller les plus jeunes aux pratiques démocratiques ;
- favoriser les échanges entre l'équipe municipale adulte et les enfants élus des écoles, sur la base de rencontres trimestrielles ;
- renforcer les pratiques autour de la citoyenneté sur l'ensemble des temps municipaux pour une meilleure cohérence éducative.

Durant l'année scolaire, 3 thèmes de réflexion sont proposées aux enfants scolarisés dans l'ensemble des écoles élémentaires pessacaises, pour être ensuite abordés durant les temps périscolaires. Pour 2015 – 2016, les thématiques proposées ont été les suivantes : 1^{er} thème : " Le rôle d'un Maire et le fonctionnement de la commune ", 2^{ème} thème : " Liberté, Égalité, Fraternité ", 3^{ème} thème : " Les droits de l'enfant ".

Trois fois dans l'année sont organisées des élections dans les écoles où les enfants élisent leurs représentants pour rencontrer Monsieur le Maire et les élus afin de débattre des thématiques proposées en séance plénière.

Partenaires associés :

- Education Nationale
- Professionnels de l'animation de la Ville

Public bénéficiaire :

- Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la Ville
- Parents d'élèves

